Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 33 (1962)

Heft: 4

Rubrik: L'assemblée générale de l'ADIJ : procès-verbal de l'Assemblée générale du 13 mai 1961, à Delémont

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Cliché ADIJ No 487

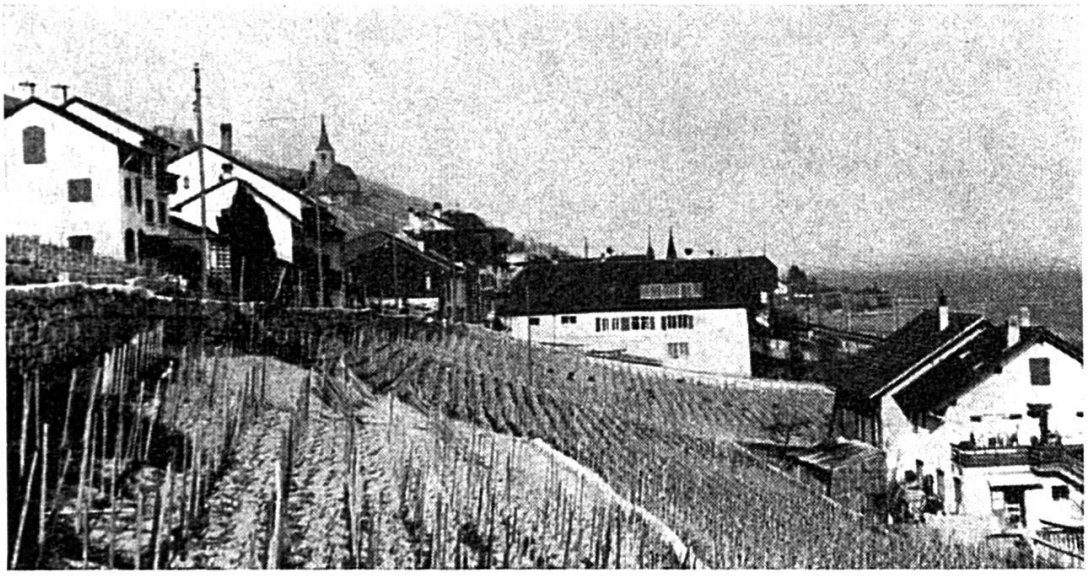

Le hameau de Chavannes qui a imposé la qualité du Schafiser

gare puisque le bâtiment actuel est situé au nord de la voie ferrée. En outre, à La Neuveville, la ligne ferroviaire est à double voie. Les frais seraient donc beaucoup plus élevés qu'à Douanne et Gléresse. Enfin, le passage sous-voie qu'il faudrait élargir ...et approfondir, risquerait de réserver des surprises. En raison du voisinage du lac, des infiltrations d'eau pourraient se produire.

On le voit, de nombreuses questions se posent que l'on finira par régler. Si le vin de La Neuveville, pur et pétillant, est un véritable reflet du caractère jurassien, l'air du large permet de voir grand et de songer aux solutions de l'avenir...

ADIJ

L'assemblée générale de l'ADIJ

le 5 mai 1962, à 9 h. 30, à la salle du cinéma du Musée, à La Neuveville

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

9 h. 30	Assemblée générale.
10 h. 45 env.	« La Suisse et le Marché commun », conférences de MM. Pierre Languetin, chef du secrétariat à la Division du commerce, au Département fédéral de l'économie publique et Georges Duplain, correspondant de Berne de la « Gazette de Lausanne ».
11 h. 45	Réception par la Municipalité de La Neuveville.
12 h. 30	Banquet à l'Hôtel J.-J. Rousseau.
15 h. 00	Départ en bateau spécial pour l'île de Saint-Pierre, sur les traces de J.-J. Rousseau, avec M. Pierre-Olivier Walzer, professeur à l'Université de Berne.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE

1. Ouverture.
2. Procès-verbal.
3. Rapport annuel.
4. Reddition des comptes, rapport des vérificateurs, décharge au comité.
5. Budget et cotisations.
6. Election du comité.
7. Nomination d'un vérificateur des comptes.
8. Programme d'activité (les membres qui désirent faire des propositions sont priés de les communiquer par écrit au président jusqu'au 30 avril).
9. Divers et imprévu.

I. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 13 mai 1961, à Delémont

Présidence : M. René Steiner, Delémont.

Procès-verbal : M. Henri-Louis Favre, Reconvilier.

Présents : 125 membres et invités.

1. Ouverture

C'est dans l'Aula du Collège de Delémont, salle mise aimablement à notre disposition par la Municipalité, que M. René Steiner ouvre l'assemblée à 9 h. 35.

Le président central communique quelques renseignements sur l'ordre du jour et signale que les invités seront salués au banquet puis il prononce l'allocution suivante :

Introduction

« Monsieur le Conseiller d'Etat,

» Messieurs les invités,

» Messieurs les membres d'honneur,

» Mesdames, Messieurs,

» Après avoir participé à vingt-cinq assemblées générales de l'ADIJ, en qualité de secrétaire, l'honneur m'est échu de pouvoir présider aux délibérations de celle-ci. J'en suis tout de même un peu ému, vous pouvez m'en croire. Car mon plus grand désir est que vous remportiez de cette journée un bon souvenir, assurément, mais encore l'impression que le travail qui se fait à l'ADIJ est utile et nécessaire au Jura et que votre collaboration nous est indispensable.

» Vous n'ignorez pas que l'ADIJ a été fondée à Delémont, en 1924, grâce à la volonté du Conseil communal d'alors, qui, avec quelques autres communes importantes a voulu créer une institution qui prenne en main la défense des intérêts généraux des districts et des communes jurassiens. Il est bon de le rappeler puisque nous y siégeons aujourd'hui. La dernière fois, c'était en 1952.

» Delémont, il faut bien que l'on vous parle de cette ville, aura bientôt 10 000 habitants ; elle est la plus grande, la plus importante des cités du Jura. Aujourd'hui, elle est un véritable chantier de construction. Les maisons-tours, les grands immeubles locatifs, les maisons familiales y poussent comme des champignons. De nouvelles industries s'y établissent. Tout cela pose des problèmes. Mais Delémont, ville d'avenir, a aussi un riche passé. J'en ai déjà trop dit. M. Pierre Rebetez, directeur de l'Ecole normale des institutrices, vous a préparé un régal sur Delémont, que vous entendrez dans quelques instants.

» Un peu partout, dans le Jura, on vit actuellement un temps extraordinaire, une période de travail intense, comme si le monde allait finir demain et qu'il faille absolument tout mettre en ordre pour ce grand jour.

» L'industrie, l'artisanat, le commerce, les transports, l'agriculture aussi, quoique dans une moindre mesure, sont prospères. Les commandes affluent, les délais de livraisons s'allongent, le personnel fait défaut, on manque de bras et aussi de têtes, dans tous les secteurs de l'activité.

» L'appel à la main-d'œuvre étrangère est général et devient de plus en plus pressant.

» Pour les patrons, les chefs d'entreprises, toute cette prospérité s'accompagne de soucis et de charges nouvelles.

» Les employés et les ouvriers veulent bénéficier aussi des avantages de la haute conjoncture. Ils revendiquent et c'est leur droit absolu, des augmentations de salaires, une réduction des heures de travail, une prolongation des vacances, une extension de la sécurité sociale.

» D'autre part, il faut éviter, que par leurs renchérissements, les produits de nos entreprises et ceux de l'agriculture perdent au-dedans et au-dehors, leur caractère compétitif quant à la qualité et quant au prix.

» La marge à couvrir entre l'augmentation des charges des producteurs et une moindre augmentation des prix des marchandises, doit l'être au moyen de mesures de rationalisation et de concentration.

» Entre les tendances divergentes et les impératifs qui s'affrontent, il doit y avoir un juste milieu, un équilibre à trouver. C'est l'affaire d'hommes raisonnables, qui recherchent avant tout des solutions inspirées par l'intérêt général. Nous savons que nous avons de ces hommes, chez nous, dans tous les milieux. Ils sont les vrais artisans de notre prospérité actuelle et future.

» J'ai parlé de l'intérêt général. Vous tous, Messieurs les membres de l'ADIJ, et vous aussi nos invités, vous ne seriez pas présents si vous n'aviez un sens élevé de l'intérêt général. Nous sommes ici, tous ensemble, parce que nous avons pris conscience du fait que rien ne se fait pour le développement d'une région, sans l'homme, sans la volonté de l'homme, que le développement des sept districts jurassiens pose des problèmes qui doivent être reconnus d'abord, étudiés ensuite, réalisés enfin.

» Nous avons pris conscience aussi du fait que nous sommes entrés dans un âge nouveau, l'ère atomique, où tout évolue à une vitesse vertigineuse, où les moyens mis en œuvre dépassent toute imagination, et où ceux qui se reposent sur leurs lauriers sont appelés à disparaître. Ils seront impitoyablement éliminés par les audacieux. Ce nouvel âge nous oblige donc à voir loin et grand. Il nous oblige à agir avec audace et vigueur. C'est pourquoi j'adresse un vibrant appel aux jeunes forces du pays. Qu'elles viennent renforcer nos rangs, renouveler nos cadres. Les intérêts généraux supérieurs du Jura le demandent.

» Mais vous êtes conscients aussi d'un autre phénomène, déjà ancien, qui s'accélère et s'intensifie. C'est celui de l'interdépendance, de plus en plus grande des économies, de la nôtre, de celle du canton, de celle de la Suisse, de celle de ses voisins, de celle des pays de tous les continents. Rien de ce qui se passe au-delà de nos horizons et de nos limites ne peut plus nous laisser indifférents. A l'âge des cosmonautes le monde est devenu très petit. Les désordres qui s'y manifestent un peu partout ne sont que les effets de profonds déséquilibres sociaux, économiques et culturels. C'est vers la recherche d'un nouvel équilibre mondial que doivent tendre toutes les énergies des pays dits civilisés et nous ne pouvons rester indifférents aux luttes qui agitent de nombreuses régions du globe, ni aux remèdes proposés pour les apaiser.

» C'est pourquoi, tout en veillant d'abord, en première urgence, aux intérêts supérieurs du Jura, nous ne pouvons fermer les yeux sur ce qui se passe au-delà de nos frontières.

» Et comme nous avons parmi nous quelques-uns de nos amis français, nous voulons leur dire que nous suivons avec intérêt et sympathie les tribulations de leur grand pays dans sa lutte à la recherche d'un nouvel équilibre en Afrique du Nord. Nous souffrons de voir la France déchirée dans sa chair vive.

» C'est sur cette note sentimentale, que je termine mon introduction et déclare ouverte la présente assemblée. »

2. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 11 juin 1960, à Moutier, qui a été publié dans le bulletin N° 4 d'avril 1961 (p. 55-64) est accepté sans remarque.

3. Rapport annuel

Le rapport annuel a paru dans le même bulletin (p. 66-94). Etant trop long pour être lu, le président le résume en quelques commentaires, puis il est approuvé sans discussion. Après quoi, M. Steiner remercie ses proches collaborateurs, les présidents des commissions et les membres du comité, de leur dévouement.

4. Reddition des comptes, rapport des vérificateurs, décharge au comité

M. H. Farron, caissier central, se borne à donner quelques explications sur les comptes publiés également (p. 95).

La discussion n'étant pas utilisée, il est donné lecture du procès-verbal de vérification qui en recommande l'approbation et remercie le caissier de sa bonne gestion.

Puis l'assemblée accepte les comptes présentés, sans opposition, et en donne décharge au caissier et au comité.

5. Budget et cotisations

Le budget de 1961 est présenté par M. Farron, comme suit :

	Fr.	Fr.
Administration		
Fournitures bureau, imprimés . . .		2 000.—
Ports, téléph., frais cpte de chèques . .		1 500.—
Abonnements et cotisations		1 700.—
Propagande		1 500.—
Travaux de bureau		2 000.—
Frais de séances et délégations . . .		10 000.—
Indemnités		8 000.—
Location		1 995.—
Divers		2 000.—
Cotisations	14 000.—	
Bulletin		
Administration et rédaction		3 500.—
Publicité	10 000.—	
Impression, clichés, ports		12 000.—
Abonnements	5 000.—	
Intérêts et frais de banques		
Titres et dépôts	5 300.—	
Compte bloqué	—.—	
Subventions		
de la Seva	30 000.—	
de l'Etat	10 000.—	
Divers	2 150.—	
Subventions		
Accordées		20 000.—
Commissions		9 000.—
Immeuble		4 600.—
Amortissement		—.—
Excédents de dépenses	3 345.—	
	79 795.—	79 795.—

Ce budget est accepté sans discussion et les cotisations sont maintenues au même taux ; cependant, il semble qu'une adaptation de ce dernier aux conditions actuelles pourrait être envisagée.

6. Nomination d'un vérificateur des comptes

L'assemblée nomme, sur proposition du comité, la commune de Bassecourt pour une période de deux ans, en remplacement de la commune de Cornol arrivée au terme de son mandat. La Commission de vérification est ainsi composée de :

M. Waldemar Wüst, Moutier, président.
Commune de Bienne (ancienne).
Commune de Bassecourt (nouvelle).

7. Programme d'activité

Aucune proposition n'est parvenue de la part des membres au bureau. M. R. Steiner soumet le programme suivant :

1. Voies de communication

a) Elles jouent un rôle essentiel dans l'économie d'un pays. Les régions les mieux reliées au monde extérieur sont aussi celles qui favorisent le mieux le développement des entreprises existantes, parce qu'elles facilitent les échanges de toute nature. C'est pourquoi nous continuerons de veiller à la modernisation de notre équipement ferroviaire et routier, ainsi qu'à l'amélioration des horaires des entreprises de transport ;

b) La construction de la double voie de bout en bout entre Bâle et Bienne, entre Bienne et Berne, entre Bienne et Neuchâtel devient une nécessité urgente. Nous regrettons que pour l'Exposition nationale de 1964 il n'ait pas été prévu de faire davantage entre Aesch et Longeau ;

c) La construction d'une route nationale à travers le Jura pour relier Bâle à la Suisse romande, avec un tunnel entre Court et Romont, doit être envisagée, car nous ne voulons pas rester à l'écart du grand trafic routier international, non pas pour des raisons de prestige, mais parce qu'à la longue notre économie et en particulier nos industries d'exportation, en subiraient un préjudice sensible. Nous demanderons que ce projet soit inscrit dans le prochain programme de construction de routes nationales. Ce n'est donc pas pour demain.

2. Mise en valeur des richesses du sous-sol

Nous continuerons de provoquer toutes les actions, études, sondages, prospections ayant pour but la découverte des richesses de notre sous-sol. Actuellement nous sommes intéressés à la construction d'une société qui s'est fixé pour tâche d'entreprendre une prospection systématique dès que la législation cantonale permettra de solliciter des concessions.

3. Introduction de nouvelles industries

Nous travaillons dans ce domaine en liaison étroite avec l'Office cantonal du travail et la Direction de l'économie publique d'un côté, avec les autorités communales de l'autre côté. La tâche n'est pas aisée, car si on trouve presque partout des terrains, de l'eau, de l'électricité, même des immeubles, on se heurte généralement au manque de main-d'œuvre.

4. Equipement des fermes de montagne

Nous continuerons d'encourager au moyen de subventions l'installation de l'électricité dans les fermes de montagne et nous étudions la possibilité d'en faire autant pour les alimenter en eau potable. Il ne faut pas que nos fermes de montagne disparaissent parce qu'elles sont exploitées d'une façon moyenâgeuse. Elles aussi ont besoin des avantages qu'offrent les techniques nouvelles et pour cela elles ont besoin d'eau et d'électricité.

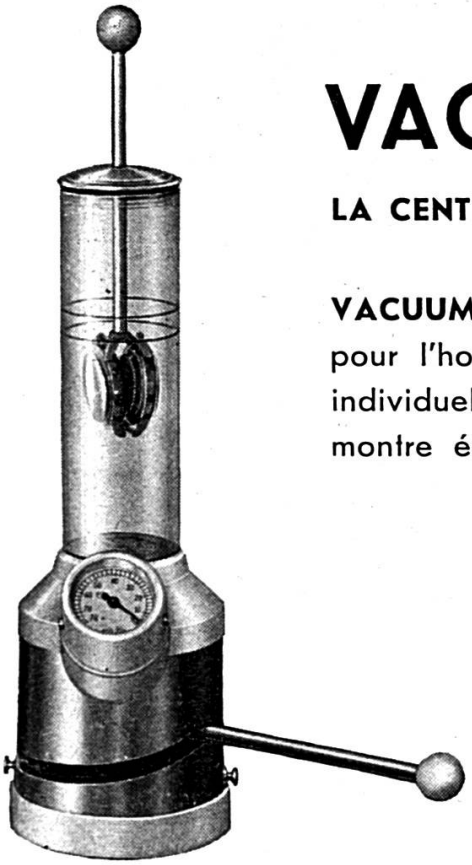

VACUUM - 6 A

LA CENTRALE S. A. - BIENNE - Suisse

VACUUM - 6 A est spécialement conçu pour l'horloger, permettant un contrôle individuel et instantané de chaque montre étanche.

Sa construction, de conception tout à fait nouvelle, est brevetée.

Prix de vente **Fr. 84.—** départ de l'usine

1062

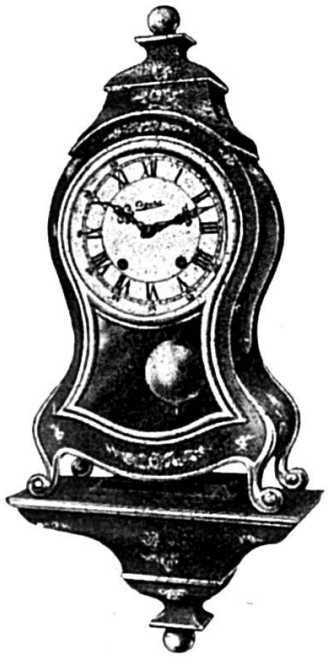

Une pendule neuchâteloise

Azura

Un plaisir pour la vie

En vente dans tous les bons magasins d'horlogerie

L'« Azura » Célestin Konrad Moutier

1072

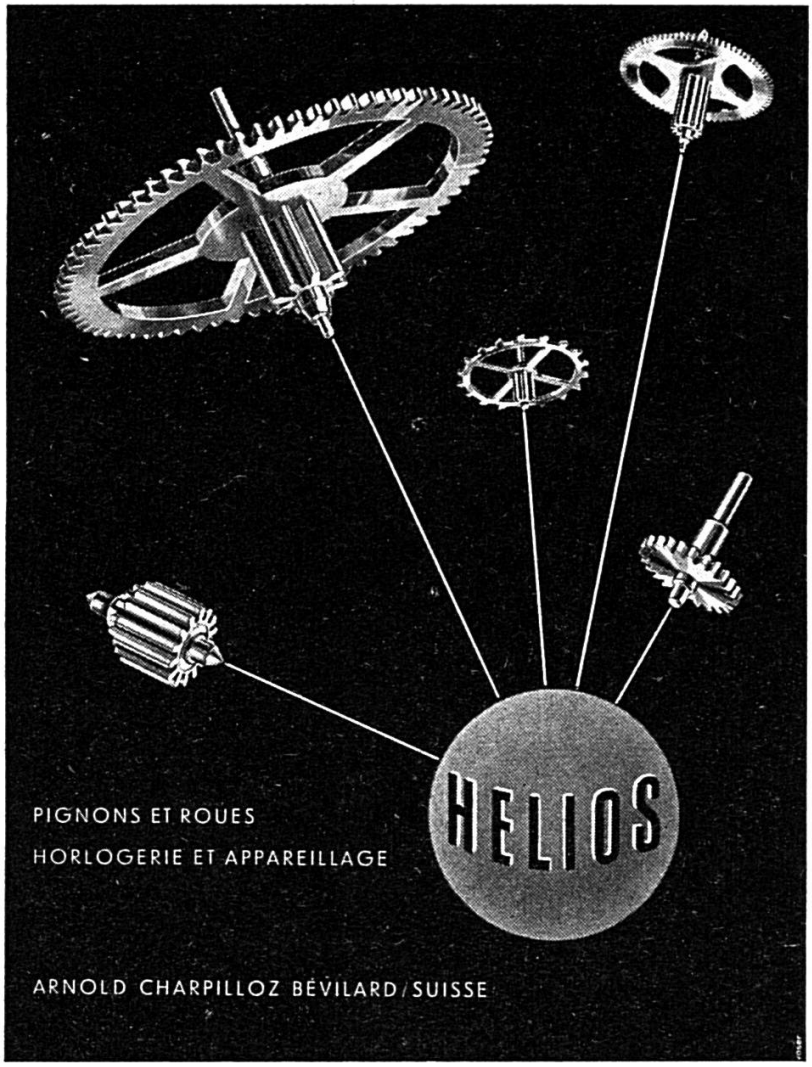

1073

si douce...
la plus fumée
de l'année

F. J. Burrus Boncourt

1081

5. Urbanisme

En matière de construction, nous vivons une véritable révolution. Des matériaux nouveaux permettent toutes les audaces. Le besoin d'appartements va croissant, les fabriques, les maisons de commerce, les bâtiments administratifs se multiplient. Le réseau routier se modernise. On corrige, on élargit, on construit du neuf. Si l'on ne met au plus vite de l'ordre dans cette fièvre de construction, on aboutira au massacre de nos villes et villages, au gaspillage de bons terrains, à un enlaidissement durable. Il faut donc orienter nos populations, stimuler nos autorités locales, les doter de protections qui s'imposent, édicter des règlements de construction, des plans de développement, et des plans d'alignement, qui tiennent compte des besoins et des possibilités nouvelles et qui sauvegardent avant tout un agrandissement harmonieux de nos localités.

Cette tâche est inscrite au programme d'activité. Nous cherchons à la réaliser en liaison avec le Groupe d'aménagement régional de Berne.

6. Epuration des eaux

Les communes sont orientées sur leurs obligations en cette matière. Mais les dépenses qu'entraînent les constructions et les installations techniques pour l'épuration des eaux usées sont si importantes que les réalisations se font attendre. Or, le moment d'agir est venu. Nos rivières n'en sont bientôt plus. L'hygiène et la santé publique en pâtissent. Notre rôle consiste à faire comprendre l'impérieuse nécessité de passer à l'action, dans l'intérêt général du pays, quels qu'en soient les frais. Nous restons naturellement à disposition des communes pour des études d'ensemble.

7. Etudes scientifiques

Nous continuerons de mettre en œuvre les études les plus variées qui ont pour objet de stimuler notre activité économique ainsi que celles qui peuvent contribuer à la connaissance du pays.

8. Problème de la main-d'œuvre

Celui-ci nous préoccupe aussi. Il s'agit de tirer des forces actives du pays le maximum de ce qui peut l'être dans l'intérêt de notre économie ou de notre vie sociale. C'est pourquoi nous encourageons les apprentissages. La prochaine journée des apprentis méritants du Jura aura lieu à Bassecourt le 3 juin. Mais nous voulons aussi, par une propagande bien comprise, seconder l'effort que font nos autorités pour permettre à tous ceux qui en sont capables, de faire des études.

9. Agriculture

Notre agriculture aussi doit s'adapter à des techniques nouvelles pour produire mieux, plus, et meilleur marché. Il est donc essentiel que la population paysanne soit bien instruite. Les nombreux cours d'instruction et de perfectionnement organisés par notre Commission agricole avec l'appui financier de la Société d'économie et d'utilité

publique du canton de Berne n'ont pas d'autre but. L'effort doit être poursuivi. Mais nous tenons aussi pour essentiel que nos citadins comprennent les difficultés de nos campagnards et que ceux-ci ne restent pas indifférents aux problèmes du monde ouvrier.

10. Equipement social du pays

Nous avons la chance d'avoir à la tête de notre Commission sociale M. Henri Huber, conseiller d'Etat, directeur des œuvres sociales du canton. Nous pouvons ainsi prendre des initiatives, contribuer à la solution des problèmes que posent la vie sociale de nos populations, la protection de la jeunesse, la protection des faibles et des infirmes, des vieillards et des déshérités. Nous continuerons naturellement de vouer toute notre attention à ces questions.

11. Protection des beautés naturelles et architecturales

J'ai gardé ce chapitre pour la fin. Il s'agit d'une activité qui nous est particulièrement chère. Il ne suffit pas de promouvoir tout ce qui peut contribuer à la prospérité du pays, il faut encore lui conserver ses beautés naturelles, ses sites merveilleux, les vestiges de son passé, nos monuments les plus caractéristiques. Il faut que nos populations restent attachées au charme de nos vallées et de nos montagnes, aux témoins de notre histoire. C'est l'affaire de notre Commission pour la protection de la nature d'une part, de notre Commission d'urbanisme et de protection des sites d'autre part, de remplir ces deux missions. Elles s'en acquittent d'ailleurs avec beaucoup de zèle et de compétence, de dévouement aussi.

Voilà esquissé notre programme de travail. Il est forcément incomplet, mais plus de détails vous fatigueraient. Comme vous le constatez il n'apporte rien de neuf et n'est que la continuation des programmes antérieurs. Et cela est bien ainsi. Nous nous efforcerons d'en réaliser une bonne tranche au cours de cet exercice, mais comme rien n'est jamais achevé dans tous les domaines touchés ci-dessus, il ne faut pas se bercer de trop grandes illusions. La première condition du succès, c'est vous qui pouvez la garantir, en nous apportant votre confiance, votre appui, votre aide efficace lorsque nous vous la demandons.

La discussion sur le programme de travail est ouverte. M. Steiner, chef de gare, à Zwingen, souligne l'extrême importance pour le développement industriel du Jura de la double voie entre Bâle-Bienne-Thoune-Brigue-Domodossola ; certains tarifs restent encore trop élevés pour lutter efficacement contre la concurrence étrangère.

M. le Président et M. G. Mœckli, délégué du Conseil-exécutif pour les affaires ferroviaires, rappellent les nombreuses interventions de l'ADIJ à ce sujet. On se rend compte que les voies actuelles ne suffisent plus ; la presse s'est déjà emparée du slogan : l'heure du Lötschberg a sonné !

Le problème du rachat de certaines lignes privées par les C.F.F. est à l'étude et la situation actuelle paraît favorable.

Nos efforts doivent tendre à appuyer toutes les interventions qui sont faites dans ce sens et, en particulier, à créer un grand mouvement d'opinion publique.

M. G. Tschoumy, professeur, à Porrentruy, aimerait que l'on insiste sur l'amélioration du trafic routier et ferroviaire par l'Ajoie. Nous nous heurtons ici à l'administration française qui ne marque pas le même intérêt pour cette ligne.

M. M. Henry, administrateur retraité, à Porrentruy, encourage l'ADIJ à indemniser les travaux d'alimentation en eau des fermes de montagne. Le problème est à l'étude.

Après cette discussion sur les différents points soulevés, le programme d'activité présenté est approuvé par l'assemblée.

8. Divers et imprévu

Néant.

La séance est alors levée à 10 h. 40.

L'assemblée entend ensuite une élégante conférence de M. Dr Pierre Rebetez, sur la ville de Delémont. Cette présentation historique est suivie d'un exposé remarquable de M. le conseiller national Simon Kohler sur les nouvelles conventions horlogères.

Pour clore l'assemblée, Mme Poulain, pianiste, nous fait apprécier quelques pages de Liszt et de Debussy.

A l'issue de l'assemblée, une grande réception est organisée par la Municipalité de Delémont à l'Hôtel de Ville où M. le maire Scherrer adresse d'aimables paroles à notre association. Le banquet est ensuite servi au Restaurant Central.

Le président :	Le secrétaire :
René STEINER	Henri-Louis FAVRE

II. Rapport d'activité

1. Introduction

L'année 1961 a été, pour le Jura, une année de développement réjouissant dans tous les secteurs de l'économie. La haute conjoncture, qui a repris un nouvel élan en 1960, s'est maintenue et étendue encore. Le manque de bras et de têtes se fait sentir partout. Le nombre des ouvriers et employés étrangers s'accroît sans cesse. Les délais de livraison augmentent. Les produits renchérissent.

Notre économie, cela va de soi, ne travaille pas en circuit fermé. Elle suit le sort de l'économie générale du pays. Elle participe à son sort. C'est pourquoi, il n'est pas surperflu de relater les événements importants qui ont marqué la vie économique de la Suisse en 1961 et l'évolution de l'économie occidentale en général, qui influença fortement celle de notre pays.

La haute conjoncture s'est maintenue partout dans le monde occidental. Aux Etats-Unis on a enregistré une nette reprise au printemps. Les vastes mouvements de fonds, de caractère spéculatif, déclenchés par la faiblesse du dollar et de la livre, de même que par la réévaluation du mark et du florin, n'ont pas provoqué de troubles, et cela grâce aux mesures prises par les banques centrales en liaison avec la Banque des règlements internationaux et du Fonds monétaire.

Le Marché commun a gagné la partie contre l'Association de libre-échange. Son succès est manifeste et au moment où ces lignes sont écrites, les bases d'un accord de l'organisation agricole de la Communauté semblent réalisables. Après l'Angleterre et le Danemark, ce sont les trois neutres, Suisse, Autriche et Suède, qui ont demandé à s'associer, économiquement, au Marché commun. Les tractations seront probablement longues et difficiles. Mais il est certain que la Suisse doit trouver un accord satisfaisant. Son économie est essentiellement dépendante de ses grands voisins.

La haute conjoncture actuelle commence de nous poser de sérieux problèmes. Les tensions sur le marché du travail, ainsi qu'une tendance assez générale vers l'expansion, ont entraîné une sérieuse hausse des prix vers la fin de l'année. Il circule énormément d'argent en Suisse. Les importations ont atteint un sommet vertigineux. La construction a pris des proportions ahurissantes. De nombreux emprunts étrangers et des prêts aux Etats-Unis et au Royaume-Uni ne suffisent pas pour freiner les investissements.

L'année 1961 a aussi été celle du nouveau statut horloger, du début de la construction de l'oléoduc Gênes-Munich passant par les cantons du Tessin, des Grisons et de Saint-Gall, de l'avance réjouissante de la construction de la raffinerie d'Aigle, de la progression des travaux du percement des tunnels routiers du Grand-Saint-Bernard et du Mont-Blanc, de la mise en chantier de nombreux tronçons nouveaux du réseau des autoroutes suisses.

Mais l'événement essentiel est et restera notre demande d'association au Marché commun. De l'issue des tractations dépendra notre

avenir dans une mesure encore difficilement estimable. On peut donc s'attendre à des changements importants dans tous les secteurs de notre vie nationale : législatif, économique, culturel.

Dans le secteur agricole, l'indice des prix des agents de production a continué sa progression sensible alors que celui des prix des produits agricoles s'est maintenu à peu près à un niveau constant.

Si l'on a connu un printemps ensoleillé, porteur des plus belles espérances, par contre un été humide, presque catastrophique, lui a succédé. Toutefois, un automne splendide a facilité la rentrée des récoltes, la préparation du sol, les semailles des céréales d'automne et favorisé une vendange de classe.

On ne se plaint donc pas chez les viticulteurs. Cependant, il faut signaler que, dans ce secteur, les frais de production affichent une hausse rapide. Etabli à 100 en 1954, l'indice calculé en tenant compte du niveau des salaires, du coût des machines et des constructions, ainsi que du prix non spéculatif des terres, s'élevait déjà à 125 à la fin de 1961.

La spéculation des terres ! Si cette hausse des prix peut, en certains cas, apporter une prospérité imprévue et relative à quelques propriétaires, il n'en reste pas moins que les inconvénients sont énormes. C'est là un problème qui, avec celui de l'intégration européenne, devra être suivi de très près.

Quelle attitude, en effet, adopter face au Marché commun ?

Voilà la question qui préoccupe aussi nos milieux industriels et sur l'importance de laquelle on n'insistera jamais assez. Qu'on songe, par exemple, à l'industrie horlogère, qui a connu l'une de ses années les plus favorables. Non seulement elle s'est donné un nouveau statut mais ses exportations ont atteint une valeur totale de 1313 millions de francs en chiffre rond et battu le record de 1957 qui s'établissait à 1303 millions de francs. Et, pourtant, il faut se montrer vigilant. La position de la Suisse ne se fortifie pas sur les marchés internationaux. La concurrence est toujours plus menaçante. Le progrès du Marché commun et l'appui qu'il reçoit du président Kennedy constituent autant d'avertissements. C'est pourquoi on ne peut qu'encourager les concentrations horlogères qui s'opèrent dans la région. Aujourd'hui, il faut s'unir pour progresser.

Dans l'industrie de la machine-outil et dans la métallurgie, l'année 1961 a réservé aussi de grandes satisfactions. Certes, la courbe de l'expansion, qui était montée en flèche depuis la fin de l'année 1959, n'a pas continué à grimper au même rythme. Mais le portefeuille des commandes a continué à se remplir. Et, malgré la difficulté à recruter de la main-d'œuvre, notamment des ouvriers spécialisés, dans la plupart des entreprises, on note une augmentation assez sensible des effectifs.

Fort bonne année aussi pour le commerce du bois. Du moins pour les scieries qui ont pu s'approvisionner en grumes aux prix fixés dans le cadre de la convention suisse ! Certains propriétaires de forêts en effet, n'ont pas voulu les observer... Heureusement, les clients sont là. Et c'est pourquoi ceux qui possèdent des forêts tiennent le couteau par le manche. Néanmoins, dans le Jura, en raison de l'industrialisa-

tion de la région, on éprouve toujours plus de difficultés à engager de la main-d'œuvre indigène. On voit même des équipes italiennes travailler chez les bûcherons.

Quant au bâtiment, une fois de plus, il sert de test. Il va bien ! Il s'apprête, d'ailleurs, à battre tous les records en 1962. Grâce à certains assouplissements, le recrutement de la main-d'œuvre italienne s'est trouvé facilité. Toutefois, de nouveaux obstacles, dus au boom enregistré dans la construction, ont surgi. L'Italie du Nord elle-même manque de spécialistes. Or, ce sont précisément ces derniers qui font défaut et c'est dans cette région seule qu'on peut les trouver...

On le voit, la haute conjoncture et l'expansion, si elles amènent la prospérité dans nos régions, ne sauraient constituer des oreillers de paresse. Surtout à l'époque de l'intégration européenne dont on ne sait encore ce qu'elle réservera exactement à notre économie.

2. Organes de l'association

a) Membres d'honneur

Georges Mœckli, ancien conseiller aux Etats, Delémont.
Dr Eugène Péquignot, ancien secrétaire général du Département fédéral de l'économie publique, Berne.
Dr Henri Mouttet, ancien conseiller d'Etat, Berne.
Arthur Oettinger, Bâle.
Dr Albert Comment, juge fédéral, Lausanne.
Dr Virgile Moine, conseiller d'Etat, Berne.
Marcel Henry, ancien administrateur postal, Porrentruy.
Henri Weibel, instituteur, Saint-Imier.
Frédéric Reusser, président d'honneur, Moutier.
Henri Farron, ancien commandant d'arrondissement, Delémont.
René Steiner, directeur du Collège, Delémont.

b) Comité

F. Reusser, président d'honneur, Moutier.
R. Steiner, directeur du Collège, Delémont, président.
W. Sunier, préfet, Courtelary, vice-président.
H. Farron, ancien commandant d'arrondissement, Delémont, caissier.
H.-L. Favre, directeur de l'Ecole secondaire, Reconvilier, secrétaire.
P. Andrey, entrepreneur, La Neuveville.
E. Baumgartner, ancien maire, Bienne.
H. Born, avocat, Moutier.
H. Bühler, conseiller, Tramelan.
L. Chappuis, directeur, Reconvilier.
C. Gfeller, conseiller, Granges, jusqu'au 27 octobre 1961.
J. Gressot, préfet, Porrentruy.
M. Hänni, installateur, Delémont.
M. Henry, ancien administrateur postal, Porrentruy.
S. Kohler, maire et conseiller national, Courgenay.
M. Maître, maire, Le Noirmont.
A. Mottet, conseiller, Granges, depuis le 27 octobre 1961.
E. Niffeler, maire, Saint-Imier.

A. Oettinger, Bâle.
Dr E. Péquignot, Berne.
Dr G. Riat, pharmacien, Delémont.
F. Savoye, directeur commercial, Saint-Imier.
A. Segginger, ancien secrétaire communal, Laufon.
R. Wittwer, député, Reconvilier.
C. Zimmermann, vice-préfet, Saignelégier.
A. Rebetez, Porrentruy, représentant de l'Emulation.
O. Schmid, préfet, La Neuveville, représentant de Pro Jura.
J. Schaller, Delémont, représentant de la Jurassienne.

c) Commissions

Commission pour la protection de la nature : Dr R. Baumgartner, professeur, Delémont.
Commission d'urbanisme et de protection des sites : F. Reusser, Moutier.
Commission de tourisme pédestre : O. Stalder, directeur du Progymnase, La Neuveville. (Commission mixte avec Pro Jura.)
Commission sociale : H. Huber, conseiller d'Etat, Berne.
Commission des affaires communales : H. Landry, maire, La Heutte.
Commission scientifique : Dr H. Liechti, inspecteur des écoles secondaires, Porrentruy.
Commission agricole : E. Lœffel, directeur, Courtemelon.
Commission forestière : W. Schild, conservateur des forêts, Delémont
Commission routière : H. Farron, anc. cdt. d'arrond., Delémont.
Commission des horaires : F. Reusser, Moutier.
Commission de la formation professionnelle : M. Hänni, installateur, Delémont.

d) Effectif des membres

Le nombre de nos membres et adhérents se présente comme suit au 31 décembre 1961 :

11	(9)	membres d'honneur ;
116	(109)	communes municipales et bourgeoises ;
70	(66)	sociétés avant un caractère d'utilité publique ou économique ;
5	(5)	compagnies de chemins de fer ;
131	(134)	entreprises industrielles ou commerciales ;
537	(525)	membres individuels ;
544	(632)	adhérents par abonnement au bulletin ;
1406	(1480)	au total.

Les chiffres entre parenthèses sont ceux de l'année précédente.

3. Administration

a) Séances

Au cours de l'année, le comité a tenu trois séances et le comité directeur (bureau) s'est réuni vingt-trois fois.

La Conférence des présidents des commissions a eu lieu le 29 septembre à Moutier.

b) Délégations

L'ADIJ a été représentée à l'Inauguration du Téléski des Savagnières (7 janvier), l'Assemblée des actionnaires de la Sucrerie de Frauenfeld (12 janvier), l'Assemblée de Pro Doubs (12 janvier), la Séance de la Commission routière jurassienne (26 janvier), la Séance du Consortium pour les pétroles (9 février), la Séance du Bureau des associations jurassiennes (8 mars), la Séance de la Commission suisse pour le port de Bourogne (10 mars), l'Assemblée de l'Association bernoise de tourisme pédestre (18 mars), la Conférence de M. l'ingénieur Minnig, sur le percement d'un tunnel routier Court-Romont (27 mars), l'Assemblée générale de la Caisse Raiffeisen du Jura (22 avril), la Séance de la Chambre de commerce française pour la Suisse (4 mai), l'Assemblée générale de Pro Jura (6 mai), l'Assemblée de la Chambre de commerce bernoise, section Jura-Berne (18 mai), l'Assemblée des maires des Franches-Montagnes (27 mai), la Course de côte de Saint-Ursanne (2 juillet), l'Assemblée de la Société de la Combe-Grède (10 juin), l'Assemblée de la Société du Musée de La Neuveville (17 juin), la visite en Ajoie de la Société bernoise pour l'encouragement des améliorations foncières (19 juin), l'Inauguration de l'Abbaye rénovée de Bellelay (1er juillet), l'Assemblée de la Swiss-Petrol à Zurich (30 juin), le Marché-Exposition de la Fédération des Syndicats d'élevage bovin du haut Jura à Saignelégier (24 août), la Séance de la Commission cantonale chargée des questions touristiques à Berne (28 août), l'Assemblée générale de l'Association suisse pour le plan d'aménagement national à Soleure (8 septembre), le Marché-Concours de Saignelégier (13 août), le Marché-Concours de bétail de Delémont (26 septembre), la Séance du Verein-Bielerseeschutz à Bienne (16 septembre), la Séance de la Fondation du Vieux-Bellelay (26 août), l'Assemblée de fondation de la Bernische Erdoel A.G. à Berne (19 octobre), l'Exposition Pro Aqua à Bâle (3 octobre), l'Assemblée suisse du tourisme à Aarau (26 octobre), l'Assemblée de Pro Jura aux Genevez (28 octobre), la Conférence économique du tourisme romand 5 (octobre), l'Assemblée de la Société jurassienne d'Emulation à Delémont (21 octobre), l'Assemblée de l'Institut jurassien à Porrentruy (28 octobre), l'Assemblée des bureaux des quatre associations jurassiennes à Saint-Ursanne (25 octobre), la Séance du Comité du fonds d'entretien du Schlossberg (7 octobre), l'Assemblée générale de la Société jurassienne d'Emulation (25 novembre), la visite de la station d'épuration de Therwil, organisée par Pro Aqua (1er décembre).

c) Relations avec d'autres groupements

L'ADIJ est en relations amicales, régulières ou occasionnelles, avec les sociétés ou organisations suivantes :

BOURQUARD S. A.

BOÉCOURT

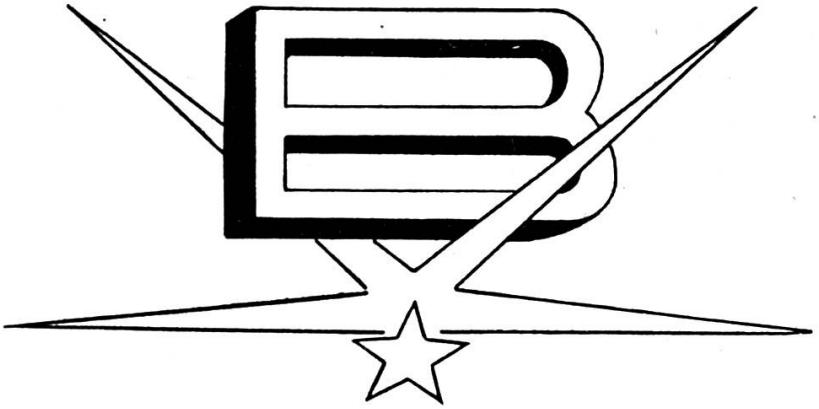

BLANCHES FONTAINES S. A.

UNDERVELIER

NOBILIA S. A.

PORRENTRUY

1078

1088

Les Fabriques de Balanciers Réunies S. A.

à Bienne et leurs succursales dans le Jura bernois

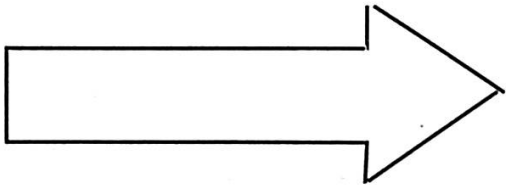

Saignelégier
Saint-Imier
Evilard
Bienne

vous fournissent toute la gamme de balanciers

1095

Société jurassienne d'Emulation (avec représentation réciproque au comité) ;
Société jurassienne de développement « Pro Jura » (avec représentation réciproque au comité) ;
Syndicat d'initiative de Bâle ;
Heimatschutz bernois ;
Chambre du commerce Bienne-Jura ;
Chambre de commerce de Bâle ;
Chambre de commerce de Belfort ;
Société pour la protection des rives du lac de Bienne ;
Société pour la protection des rives des lacs de Thoune et de Brienz ;
Office suisse d'économie forestière, Soleure ;
Société de géographie et d'ethnographie de Bâle ;
Société de développement de Porrentruy (avec représentation au comité) ;
Société de développement de Saint-Ursanne (avec représentation au comité).

L'ADIJ est également affiliée aux organisations suivantes :
Conférence cantonale des horaires ;
Fédération des sociétés du Pied du Jura ;
Loterie cantonale « Seva » ;
Association cantonale des propriétaires de forêts ;
Association bernoise du tourisme pédestre ;
Ligue suisse pour la protection de la nature ;
Association cantonale bernoise pour la protection de la nature ;
Ligue suisse pour la protection des sites (Heimatschutz) ;
Société cantonale d'économie et d'utilité publique ;
Fondation de la Flèche du Jura ;
Société pour l'entretien du Château du Schlossberg ;
Association pour le plan d'aménagement national, groupement bernois ;
Chambre de commerce française en Suisse ;
Chambre de commerce suisse en France ;
Consortium pour la prospection et l'exploitation d'huiles minérales dans le canton de Berne et les cantons voisins ;
Comité franco-suisse ;
Comité suisse pour le port de Bourogne ;
Pro Doubs ;
Fédération suisse du tourisme.

d) Finances

Fidèle à sa ligne de conduite, l'ADIJ présente ses comptes.

Nos réserves ont été constituées dans des buts précis divers :

a) le plus ancien, réserve pour organisation de camps de jeunes chômeurs ;
b) création d'un fonds du sentier des gorges de Moutier. Des plans ont été établis, l'argent est là, insuffisant bien sûr, qui doit permettre une telle réalisation attendue de combien de promeneurs ? Mais la construction du sentier doit se faire en harmonie avec les travaux publics et les riverains intéressés ;
c) achat de l'immeuble de Moutier. Cette maison a été achetée avec l'intention d'y installer, un jour, les bureaux officiels de

l'ADIJ, ce qui implique une réorganisation interne avec secrétariat permanent. Ce n'est pas souhaitable encore. Il n'est pas nécessaire d'insister.

Il n'y eut jamais gaspillage des fonds remis à nos soins et il ne conviendrait pas, brutalement, de faire sauter les réserves, dans une période de haute conjoncture. Raisonnablement rien ne justifie une telle mesure ; c'est pourquoi nous restons, encore et toujours, dans un cadre de prudente et sage administration.

Les comptes 1961 ont été, comme leurs précédents, minutieusement pointés, vérifiés, contrôlés. Les vérificateurs se sont montrés très curieux, soucieux de bien connaître toutes choses. Ils ont travaillé avec sérieux et méthode. Le caissier désire ici les complimenter et les remercier pour leurs remarques, leurs conseils éclairés, leur bienveillance aussi, mais surtout pour le profit qu'il en reçoit pour sa gérance.

Les recettes :

Les cotisations, à quelques centaines de francs, sont en augmentation sur 1960 et se répartissent comme suit :

a)	Communes	Fr. 3181.—
b)	Sociétés d'utilité publique et sociétés à caractère professionnel	» 2375.—
c)	membres du commerce et de l'industrie . . .	» 4230.—
d)	membres individuels	» 4750.—

Les abonnements au bulletin ont produit un total de 4398 fr. 45 soit environ 550 à 600 abonnés.

Les subventions de l'Etat, de la Direction cantonale des chemins de fer, le B.L.S. : sans changement.

Les « Seva » 126-131 nous ont donné 27 795 fr., soit en moyenne 4632 fr. 50 par Seva.

Brièvement commentée, la comparaison des comptes 1961 avec ceux de 1960 peut se résumer comme suit :

Administration : 300 fr. en plus au poste fournitures de bureau et imprimés ; 700 fr. de dépenses en moins au poste « assemblée générale, comité et bureau ; indemnités aux membres du bureau et aux présidents et secrétaires des commissions, sans changement ; sous divers, figure une année et cinq mois de location des bureaux Meister à Delémont (présidence et gérance du bulletin) 2826 fr. 25 ; le solde — 274 fr. 45 — représente de menues factures.

Cotisations des membres sans changement notable sinon de nombreux versements comptabilisés à double à la suite de retards de paiements pour 1960 ou d'avance sur 1962.

Le caissier réitère ses remerciements à l'adresse de tous ceux qui font usage du bulletin de versement préparé, pour mémoire, à leur intention. Si les quelque 900 membres en faisaient l'emploi, sans retard, quelles simplifications il en découlerait !

Bulletin : 600 fr. de dépenses en plus pour frais de rédaction ; produit des annonces : 1400 fr. environ en moins ; impression des bulletins 5495 fr. de dépenses en plus qui se justifient ainsi : en plus des 12 bulletins de 1961 figure en compte le bulletin N° 12/60 par

1311 fr. 25 et un tirage à part du bulletin N° 12/61 par 3014 fr. ; à ces chiffres s'ajoute la différence du prix moyen d'un bulletin qui a passé à 1163 fr. 25 soit 95 fr. en moyenne en plus par bulletin sur ceux de l'exercice 1960.

Notre bulletin, trait d'union entre les sociétaires et nos abonnés, n'est pas couvert par le prix de l'abonnement et encore moins par le prix de la cotisation. Malgré cela, nous hésitons à proposer une augmentation des cotisations et de l'abonnement.

Subventions : Les bénéficiaires principaux de l'ADIJ en 1961 sont :
— La Jurassienne. Don prélevé sur le capital de garantie.
— Saint-Ursanne pour la collégiale.
— Quatre fermiers isolés, pour électrification de leur ferme.
— La Commission d'urbanisme de l'ADIJ pour couvrir les frais de conservation des ruines du Château d'Asuel.
— Moutier pour fouilles archéologiques dans la collégiale.

Titres : 10 000 fr. d'augmentation de notre portefeuille :
— actions nominales : Bernische ERDOL A.G., Berne ;
— achat de deux obligations B.P.S.

Immeuble de Moutier : rendement net : 4064 fr. 65. Nous avons procédé à quelques réparations d'entretien courant pour un montant de 668 fr. 70. Ce bâtiment abrite trois locataires et les bureaux de l'avocat des mineurs en attendant d'y recevoir nos bureaux et nos archives.

Les commissions : participent au total d'une dépense de 7806 fr. 60 au présent compte. Le montant de leurs dépenses individuelles n'implique pas qu'elles ont peu ou beaucoup travaillé, leurs buts n'étant pas les mêmes et leurs travaux exigeant pour un seul objet souvent une grosse somme.

Voici le montant des dépenses de chacune d'entre elles :

Commission des affaires communales	Fr.	172.50
Commission pour la formation professionnelle . .	»	2404.10
Commission agricole	»	942.65
Commission pour la protection de la nature . . .	»	1371.65
Commission des horaires	»	206.80
Commission d'urbanisme et de protection des sites .	»	940.—
Commission sociale	»	580.85
Commission scientifique	»	1188.05
Commission forestière		—.—

Les indemnités versées aux présidents et secrétaires des commissions ne sont pas incluses dans ces sommes.

Il nous reste, en terminant ce bref commentaire de nos comptes, à remercier tous nos soutiens : sociétaires, abonnés, commerçants, industriels, auxquels nous adressons l'expression de notre reconnaissance.

4. Activité du comité

Le comité s'est occupé de questions extrêmement variées au cours de l'exercice écoulé. Dans notre rapport, nous ne relevons que l'essentiel, sans nous limiter strictement, dans le temps, au 31 décembre 1961. Les affaires traitées sont groupées, pour faciliter la lecture du rapport, en quatre chapitres : développement du Jura, activité économique, voies de communications, divers.

Développement du Jura

a) **Aménagement régional**

Nous avons traité cette question à plusieurs reprises. L'augmentation du chiffre de la population, le développement industriel, le besoin de terrains pour la construction de routes, de fabriques, de logements, sont autant de facteurs qui agissent directement et à une cadence de plus en plus rapide sur l'aspect extérieur de nos localités et sur l'économie générale du pays. Un minimum d'ordre est indispensable si l'on veut éviter des solutions néfastes, dont souffriront les générations futures. Il convient donc de réserver à l'agriculture les bonnes terres, faciles à cultiver, il est nécessaire de procéder aux aménagements locaux par des plans de développement à longue vue, aux remaniements parcellaires indispensables à l'augmentation du rendement des cultures. Les plans locaux de développement ne suffisent plus, il faut les établir sur le plan régional. Les études en cours nous permettront bientôt d'agir pour faire mûrir, dans les esprits de nos édiles et de nos populations, la volonté de passer aux réalisations qui se font trop attendre.

b) **Formation des cadres techniques**

Nous manquons, dans le Jura, de techniciens du génie civil. Cela provient, en partie, du fait que nos Technicums de Saint-Imier et de Bienne n'ont pas de sections françaises du génie civil. M. le conseiller d'Etat Gnägi nous a assurés que, dans quelques années, lorsque le Technicum de Bienne pourra être agrandi, notre requête tendant à l'ouverture d'une section française du génie civil sera examinée.

c) **Raccordement des fermes de montagne au réseau électrique**

Nous avons accordé des subventions à quatre fermiers du Jura, qui se proposent d'installer l'électricité dans leur ferme. Le montant de nos subventions est proportionné aux frais effectifs à leur charge et à leur situation financière.

d) **Adduction d'eau dans les fermes**

Le comité est disposé à verser des subventions aux fermiers qui se raccordent à un réseau d'alimentation en eau. Un barème de subventionnement est à l'étude. Aucune décision n'a encore été prise. L'exécution de travaux d'adduction d'eau dans le Haut-Vallon, à Saint-Brais et dans le Clos-du-Doubs, servira de base.

e) **Pollution des eaux**

Il s'agit d'une question d'une importance capitale pour l'avenir de nos populations et des communes situées en aval de nos cours d'eau. Il existe des lois fédérales et cantonales sur cette matière. Mais on voit peu de réalisations exécutées ou en cours de réalisation. Nous essayons par la propagande, les séances d'information, les discussions au sein de nos commissions, à mettre en branle les leviers qui peuvent faire avancer les études et les travaux. Nos rivières, nos belles rivières sont devenues des égouts nauséabonds. Cela ne peut plus durer. Les eaux de fond mêmes sont polluées.

f) **Place de tir de Reconvilier**

A la demande des autorités communales et bourgeoises de Reconvilier, nous nous occupons également de cette question. La place de tir de Reconvilier doit être aménagée, c'est-à-dire agrandie, pour répondre aux besoins du nouvel armement de l'infanterie. Mais elle est placée à la lisière de la localité, d'une localité industrielle en plein développement aussi. Nous estimons que, pour des raisons d'urbanisme qui n'ont d'ailleurs pas besoin d'être longuement commentées, cette place de tir devrait être déplacée.

g) **Urbanisme**

Si nous n'avons pas été intéressés à toutes les constructions importantes qui se sont faites chez nous en 1961, nous avons cependant été sollicités à donner notre avis ou notre appui à plusieurs d'entre elles. Pour donner une idée de l'ampleur de ces constructions, nous mentionnerons les principales. Les bâtiments et édifices suivants ont été inaugurés en 1961 : l'Abbaye de Bellelay rénovée, le bâtiment municipal de Malleray, l'église de Vicques, la Chapelle de Vellerat, la Collégiale de Moutier, la Gare de Moutier, plusieurs maisons d'école. D'autres projets sont en voie d'exécution ou de préparation : la place d'armes de Bure (88 millions), la nouvelle fonderie des Usines de Louis de Roll aux Rondez, l'Ecole professionnelle de Delémont. On prépare à Delémont la construction d'un nouvel hospice des vieillards et à Courtemelon, l'agrandissement de l'Ecole cantonale d'agriculture.

h) **Ecole jurassienne de musique**

L'idée de créer à Delémont une Ecole jurassienne de musique est lancée. Bien que ce projet sorte un peu du cadre des préoccupations de l'ADIJ, il nous intéresse parce qu'il constitue, comme tel, un élément important du développement du pays.

i) **Monument dans le Jura**

L'Institut jurassien des sciences, des lettres et des arts a lancé l'idée de placer une œuvre d'art non pas dans une localité, mais en pleine campagne, au bord d'une route à grand trafic. L'idée est séduisante. Nous nous y intéressons. La maquette qui nous a été présentée n'a pas l'heur de plaire à la majorité du comité. L'emplacement envisagé, par contre, à la bifurcation des routes Delémont-Develier / Delémont-Courtételle, nous paraît judicieusement choisi.

Activité économique

a) **Marché commun**

La demande d'association, que le Conseil fédéral a adressée à la mi-décembre 1961 aux dirigeants du Marché commun nous intéresse, dans le Jura, au premier chef. Nous savons que le but recherché par nos autorités est plus économique que politique. Le Jura, producteur important d'articles d'exportation, est directement touché par ce qui se fera ou ce qui ne se fera pas dans la réglementation de nos relations futures avec nos grands voisins. Nous aurons à prendre, d'ici quelque temps, des décisions importantes avec le peuple suisse tout entier. Il importe que nous soyons renseignés sur tous les aspects d'une association souhaitable certes, mais pas à n'importe quel prix. Il importe aussi que nos hautes autorités soient soutenues, encouragées ou freinées devant les grandes décisions qu'elles auront à prendre. Chez nous, la souveraineté du peuple n'est pas encore un vain mot et notre devoir est de participer dès maintenant à la réalisation des projets qui nous attendent.

b) **Visite de journalistes étrangers**

L'enquête que nous avons faite il y a plus d'une année auprès de nos grandes entreprises sur l'opportunité de faire connaître les produits de nos usines à un groupe de journalistes étrangers n'a pas suscité un grand intérêt. Le moment n'est pas encore venu de solliciter de nouveaux débouchés à nos produits, car nos usines ont de la peine à répondre actuellement à toutes les demandes. Elles ont trop de travail et manquent de main-d'œuvre.

c) **Statut de l'horlogerie**

Nous avons participé activement à la campagne en faveur de statut de l'horlogerie et sommes heureux de son aboutissement. Le peuple suisse l'a accepté à 2 contre 1, ce qui est plutôt rare.

d) **Nouvelles industries**

M. le conseiller d'Etat Gnägi, directeur de l'Economie publique du canton, voue un intérêt toujours plus grand au maintien et au développement des entreprises industrielles et artisanales du canton. Une commission consultative cantonale vient d'être créée à cet effet. L'ADIJ y est représentée. L'Office cantonal du travail est l'organe exécutif de cette nouvelle activité du canton. L'Ajoie et les Franches-Montagnes sont l'objet d'une attention particulière.

e) **Recherches du sous-sol**

Le Consortium bernois pour la recherche et l'exploitation d'hydrocarbures s'est transformé en société par actions, la Bernische Erdöl A. G. L'ADIJ a souscrit un paquet d'actions. L'activité de la société ne pourra toutefois commencer que lorsque nous aurons une loi sur l'exploitation de matières premières minérales. Cette loi est en préparation. Elle remplacera la loi sur les mines de 1853.

f) **Tourisme**

Bien que le tourisme soit du ressort de Pro Jura, nous nous sommes intéressés à la réglementation dans les Franches-Montagnes. L'appel que les associations intéressées ont adressé au gouvernement pour obtenir du canton une aide transitoire de 10 000 fr. a été entendu et, à l'heure actuelle, les propriétaires, lésés par la perte de bétail à la suite d'accidents de la circulation, ont pu être indemnisés. Il reste à trouver une solution définitive, uniforme pour toutes les communes des Franches-Montagnes et l'ADIJ ne manquera pas d'apporter son appui lorsqu'on le lui demandera.

Voies de communications

a) **Voies ferrées**

Notre intérêt se déplace un peu vers un autre problème que celui de la ligne de Delle, qui, malgré tout, retient notre attention. Et cet autre problème, c'est le trafic entre l'Italie et Bâle. Le Gothard n'arrive plus à l'écouler. Il y a eu, en 1961, des périodes où des trains de marchandises ont dû être refusés à la frontière, où toute la ligne entre Bâle et Chiasso était encombrée de tronçons de trains qui attendaient de pouvoir continuer leur route. Tout fait prévoir que ce trafic de transit augmentera encore et que la voie ferrée restera le seul moyen de transport à travers les Alpes. Doubler la capacité de transport de la ligne du Gothard est une entreprise impensable, tant elle serait coûteuse. Tout le monde est d'accord sur un point : une partie du trafic de transit doit passer par le Lötschberg. On s'y prépare. Il est question du rachat du B.L.S. par la Confédération. Le doublement de la voie a commencé au-delà de Spiez. Mais par où passeront les voies d'accès au B.L.S. : par Olten ou par Delémont-Bienne ? Nous avons entrepris plusieurs études déjà sur cette question et nous y reviendrons. Il s'agit probablement du problème N° 1 à résoudre dans le Jura.

A Delle, les travaux de rénovation de la gare internationale devraient commencer sous peu. Tous les détails litigieux des plans sont au point. La seule présence d'une nouvelle gare à Delle ne nous apportera pas de trafic, mais l'horizon est moins sombre, pour la ligne de Delle qu'il ne l'était il y a deux ans encore. La diésélisation de la ligne Paris-Mulhouse est prévue, au plus tôt pour 1963, l'année prochaine. Belfort deviendra un centre de dépôt pour les locomotives Diesel. On peut espérer que les conditions seront bientôt établies pour une intensification du trafic entre Belfort et la Suisse. Il est vrai que les travaux de construction de la Gare de Berne maintiendront, pour quelques années encore, une situation précaire dans la capitale, où le nombre des trains à recevoir et à expédier ne peut pas être augmenté pendant la durée des travaux. Le trafic marchandises par Delle s'accroît constamment. Il est presque deux fois plus grand qu'en 1938. La Gare de Bâle est encombrée et la ligne de Delle peut lui servir à dérouter le trop-plein. Nous avons donc bien des raisons d'être optimistes.

De grands travaux ont été exécutés par les C.F.F. à Liesberg, nouvelle voie et accès sous-voie au quai. La nouvelle Gare de Moutier

est entrée en service et la vieille a complètement disparu. La place de la Gare de Moutier se présente sous un aspect très sympathique. Et une nouvelle ligne va être construite très prochainement, celle de la place d'armes, entre Courtemaîche et Bure.
Nous suivons toujours de près les questions relatives aux horaires. Notre dernière requête a paru dans le bulletin de février et dans la presse de janvier.

b) **Port de Bourogne**

Nous participons activement aux travaux de la Commission suisse pour le port de Bourogne. La Chambre de commerce de Belfort a trouvé un allié important dans la Chambre de commerce de Besançon. Le grand port fluvial à créer s'appellerait « Port franco-suisse de Belfort-Montbéliard ».
Le réseau français des liaisons par voie fluviale est incomplet, malgré sa densité. La Meuse donnant accès aux ports d'Anvers et de Rotterdam, n'est adaptée au gabarit européen (1350 t.) que jusqu'à la frontière française. La Moselle est en voie d'aménagement jusqu'à Metz seulement au nord. Le Rhin joue un rôle important dans les transports fluviaux français, mais il n'est relié aux grandes zones industrielles françaises que par le canal de la Marne au Rhin qui débouche sur la Lorraine et celui du Rhône au Rhin qui dessert la région lyonnaise.

Il s'agit en somme pour la France de résoudre deux problèmes :
— la liaison fluviale à grand gabarit de ses grands centres industriels, la Lorraine, le Lyonnais et de réaliser du même coup la liaison nord-sud par le Rhin jusqu'à Coblence, la Moselle-la Saône, le Rhône jusqu'à Marseille, la mer du Nord et la Méditerrannée ; 150 km. de canal en Allemagne ;
— la liaison fluviale à grand gabarit, pour les besoins du Marché commun, Allemagne-France, par le Rhin-le canal d'Alsace (ou canal du Rhône au Rhin)-la Saône-le Rhône.

Le premier concerne davantage les besoins internes de l'économie française, le second plutôt ceux du Marché commun et subsidiairement ceux de la Suisse.
Le premier projet, appelons-le celui de la Moselle, forme un long couloir naturel de 940 km. de long sur territoire français avec un seuil à 340 m. d'altitude à la hauteur d'Epinal. Le second utilisant le Rhin dans toute sa longueur, mesure 820 km. (120 km. de moins) et a son seuil à 328 m. vers Dannemarie. Au sud de Lyon les travaux d'aménagement du Rhône sont en cours d'exécution.
Le Gouvernement français devait prendre une décision au cours de l'été, après que la commission d'étude, dite Commission Boulloche, eut déposé son rapport et ses conclusions.

Il semble que le premier projet jouisse déjà de certaines faveurs. Mais son exécution n'éliminerait pas le second et on peut, à juste titre, estimer que ce dernier est tout aussi nécessaire que le premier. Pour nous il l'est même infiniment plus. Des transports fluviaux de Marseille à Bâle, via Bourogne, l'installation d'une zone industrielle entre Montbéliard et Belfort, aux abords immédiats du port, seraient

de nature à intensifier les échanges via Delle, par la route et par le rail. Le Jura y trouverait des avantages certains.
Malheureusement le Gouvernement français n'a pas encore pris position et l'aménagement des voies fluviales du Rhône au Rhin n'a pas été incorporé au programme des grands travaux d'équipement des prochaines années. Nous comprenons et partageons la déception de nos voisins français.

c) **Routes**

Nous nous occupons de l'amélioration de notre réseau routier en liaison avec la Commission routière jurassienne. Il se fait de l'excellent travail sur les routes du Jura depuis quelques années et nous le devons au dynamisme de nos deux ingénieurs d'arrondissement, mais aussi aux crédits accordés par le canton.
Nous sommes intervenus directement pour régler une question de circulation routière à Boncourt, pour tenter d'ouvrir la route de la Haute-Borne-Le Sommet à la circulation automobile, pour soutenir le projet de construction de tunnel routier entre Court et Romont, pour faire avancer le projet de construction d'une route sur la rive droite du Doubs entre Soubey et Saint-Ursanne, pour l'ouverture de la route de Chasseral, versant sud, en hiver, pour l'entretien de la route Les Malettes-Sur-la-Croix.
Nous retenons, pour l'avenir, le projet d'une route nationale à travers le Jura, en prévision de la deuxième étape du programme d'aménagement des routes nationales.

Divers

a) **Convention avec Pro Jura et l'Emulation**

Un projet de convention à passer entre les trois grandes associations, et éventuellement avec l'Institut jurassien des sciences, des lettres et des arts, avait été arrêté provisoirement par les comités directeurs des associations lors d'une séance commune à Saint-Ursanne, le 25 octobre 1961. Le comité de l'ADIJ a ratifié la convention le 27 octobre. De Pro Jura, nous savons que la ratification a eu lieu, mais la convention signée ne nous a pas encore été transmise. L'Emulation préconise une autre solution.

b) **Séance des présidents des commissions**

Cette séance a eu lieu le 29 septembre à Moutier. Une décision importante a été prise, celle d'organiser une séance d'information commune des Commissions scientifique, de la protection de la nature, de la protection des sites et des affaires communales sur le problème important de l'épuration des eaux. Cette séance a eu lieu à Delémont, le 2 mars 1962.

c) **Mémento**

Une nouvelle édition du « Mémento des autorités fédérales, cantonales et de district » est sortie de presse en janvier 1962. Comme les précédentes elle a été bien appréciée.

5. Activité des commissions

a) Commission des affaires communales

Président : M. H. Landry, maire, La Heutte
Secrétaire : M. F. Arn, secrétaire communal, Reconvilier

L'annonce du référendum contre le statut de l'horlogerie n'a pas été accueillie avec faveur dans le Jura. Bien au contraire. On sait que si l'horlogerie est prospère, les communes bénéficient d'un précieux apport fiscal. Lorsque l'industrie de la montre doit faire face à des difficultés, nous en subissons tous les conséquences. C'est pourquoi notre commission a demandé que l'ADIJ appuie énergiquement la lutte contre le référendum et engage les citoyens à participer au vote. Le comité a fait sienne cette proposition. L'action de l'ADIJ fut heureuse et très louable.

La revision de l'article 23 de la Loi sur les routes est revenue sur le tapis des délibérations. Il s'agit des frais que doivent supporter les communes lors de travaux routiers. Notre commission s'est adressée à la Commission routière jurassienne espérant ainsi aboutir plus facilement à cette modification urgente de la loi. Nous avons entendu avec plaisir un rapport très complet de M. Aimé Charpilloz, maire de Bévilard, sur l'épuration des eaux résiduaires et sur ce qui a été réalisé dans la vallée de la Birse. Nous comprenons qu'il est indispensable que toutes les communes d'une même région soient d'accord d'effectuer ces travaux. Nous sommes d'avis que la Confédération et le canton devraient pouvoir verser des subventions plus élevées afin que l'épuration des eaux ne reste pas à l'état de projet. Nous avons discuté de la Loi sur les œuvres sociales, acceptée à une très forte majorité par le peuple, et de son application dans les communes.

Notre commission s'est aussi adressée au Comité de l'ADIJ afin que celui-ci demande aux instances gouvernementales que certains projets de lois, décrets et ordonnances soient soumis à l'ADIJ pour consultation préalable. Nous avons appris que la consultation préalable des corporations publiques ou privées n'existe pas dans le canton. L'ADIJ et par elle ses commissions pourront toutefois donner leur avis selon les circonstances et le bon vouloir du gouvernement et de ses directions. Il paraît justifié que lorsque l'autorité cantonale consulte l'Association bernoise des communes, l'ADIJ le soit aussi et au même titre. Telle fut l'opinion — que nous partageons — de M. le président de l'ADIJ qui fit remarquer que la plupart des communes du Jura sont membres de l'ADIJ. Cette constatation est réjouissante. Ajoutons que M. Monnin, maire de Courrendlin, a été prié de préparer une étude sur le maintien de l'autonomie communale.

b) Commission sociale

Président : M. H. Huber, conseiller d'Etat, Berne
Secrétaire : Mme S. Schwob, Tavannes

L'ADIJ fut représentée dans la commission extra-parlementaire qui élabora le projet de revision totale de la Loi sur l'assistance et l'établissement par son président d'honneur, M. F. Reusser, ancien avocat des mineurs.

La Commission sociale de l'ADIJ examina au cours d'une séance le projet élaboré par la commission extra-parlementaire.

En date du 27 mai 1961, M. François Schaller, professeur d'université, membre de la commission extra-parlementaire précitée, fit un exposé sur les caractéristiques essentielles de la nouvelle Loi sur les œuvres sociales, à Moutier. La conférence, organisée par la Commission sociale de l'ADIJ réunit près de 200 personnalités jurassiennes, parlementaires fédéraux et cantonaux, représentants des communes jurassiennes, membres des clergés catholique et protestant et membres de l'ADIJ. M. F. Schaller enthousiasma ses auditeurs par sa clarté, sa hauteur de vue et sa parfaite connaissance du sujet traité. Cette conférence eut une très heureuse influence sur le résultat de la votation relative à la Loi sur les œuvres sociales qui fut acceptée en date du 3 décembre 1961 à une belle majorité dans tous les districts jurassiens.

La deuxième séance de la Commission sociale de l'ADIJ fut consacrée à un tour d'horizon des asiles et homes de vieillards dans le Jura. Y assistaient, outre les membres de la commission, diverses personnalités jurassiennes s'occupant des problèmes de la vieillesse. Cette question sera reprise lors des prochaines séances et un échange de vues aura lieu prochainement avec les directeurs des asiles et homes de vieillards du Jura.

c) Commission agricole

Président : M. E. Loeffel, directeur, Courtemelon
Secrétaire : M. M. Ogi, expert, Delémont

La Commission agricole de l'ADIJ a tenu deux séances. Le bureau s'est réuni de nombreuses fois pour liquider les affaires courantes. L'activité a touché à tous les problèmes se rapportant à l'agriculture.

L'effectif de la commission est de 26 membres dont un représentant de toutes les organisations de tête de l'agriculture du Jura. Deux nouveaux membres du bureau de l'ADIJ ont été nommés, soit M. Willy Sunier, préfet, à Courtelary, et M. H.-L. Favre, directeur, à Reconvilier, respectivement vice-président et secrétaire de l'ADIJ.

Aucune modification n'est intervenue concernant les sociétés affiliées.

Il a été délivré six diplômes à des ouvriers agricoles ayant servi le même patron plus de 10 ans. Ci-après la liste des lauréats :

Noms et prénoms	Années de service	Patrons
Chételat René	27	Joseph Zuber, Moutier
Götschmann Marguerite	25	Werner Götschmann, Delémont
Karlen Marguerite	25	Célestin Monnot, Fregiécourt
Girardin Louis	24	Armand Carnal, Moutier
Rosa Dino	10	Chaignat Antoine, Charmoille
Graber William	10	Foyer jurassien, Delémont

Le programme d'activité pour 1961 s'est déroulé comme prévu. La journée d'informations agricoles a connu un grand succès. Il a été fait appel à M. Jean Chevallaz, directeur de la Chambre vaudoise d'agriculture à Lausanne, qui a parlé de l'aménagement du territoire national et l'agriculture. Très bonne conférence qui a été reproduite dans le bulletin de l'ADIJ.

La Commission agricole a également patronné et contribué à l'organisation de la plupart des cours et conférences organisés dans les milieux agricoles du Jura et dont le nombre a dépassé la centaine. Voici quelques exemples :

Sujets économiques et financiers	=	26 conférences
Elevage bovin et chevalin	=	16 conférences
Arboriculture	=	11 conférences
Culture	=	8 conférences
Remaniements parcellaires	=	6 conférences
Viticulture	=	2 conférences
Cours divers	=	9 journées
Céréales	=	2 marchés

Plusieurs avis de cours et conférences ne nous sont pas parvenus.

Notre Commission agricole continue à vouer toute son attention sur l'organisation de syndicats d'améliorations foncières pour remaniement parcellaire qui a pris un développement extraordinaire.

Le Technicum agricole fédéral est en voie de réalisation.

Pour 1962, il a été prévu un programme d'activité complet et varié. Notre activité se poursuivra dans le cadre qui nous est assigné. La diversité des tâches qui nous intéressent nous donne un champ d'activité très étendu.

d) Commission pour la protection de la nature

Président : M. R. Baumgartner, Dr ès sciences, Delémont
Secrétaire : M. P. Flotron, Saint-Imier

Au cours de ses deux séances de l'année écoulée, la commission a repris certains travaux ébauchés antérieurement ; elle est parvenue à en faire aboutir quelques-uns, et a inscrit de nouveaux objets à son programme d'activité.

Dans sa réunion du printemps elle a accueilli, comme nouveau membre, M. le préfet Sunier, de Courtelary, vice-président de l'ADIJ. A la séance d'automne assistèrent cinq futurs gardes-chasses, invités sur la proposition d'un membre de la commission à participer à ses délibérations ; on sait que les gardes-chasses sont aussi initiés, dans leurs cours de formation, à la protection de la nature, en particulier à celle de la flore.

Conduite téléphonique sur la dernière pente du Chasseral, dans les limites du Parc jurassien de la Combe-Grède. Ici, rien de changé, malgré l'acceptation, par le Grand Conseil, du postulat de M. Favre, de Saint-Imier, et la déclaration faite en 1960 par les PTT.

Protection des rives du Doubs. Le président de notre commission a assisté à l'assemblée générale de « Pro Doubs », le 15 juillet 1961, à Saint-Ursanne, réunion au cours de laquelle fut présenté un premier projet pour la mise sous protection de la rive suisse de la rivière. Dans la suite ce projet fut modifié par MM. Itten, du Service cantonal de la protection de la nature et Baumgartner, pour lui donner la forme d'un arrêté, qui sera soumis à la Direction cantonale des forêts, à l'intention du Conseil-exécutif. Signalons ici que l'important travail du Dr Krähenbühl, membre de notre commission, « La flore des rives du Doubs de Biaufond à Ocourt, face aux barrages projetés » (inventaire

complet de la flore relative aux phanérogames et aux cryptogames vasculaires), a été publié dans le numéro de mai 1961 des « Intérêts du Jura », et qu'il existe aussi un tirage à part de cet opuscule.

Caverne de Nenzlingen. Nous nous sommes intéressés pour la première fois à cette caverne en 1958. Un travail publié en 1954 par M. le professeur H.-G. Bandi, Berne, et M. Carl Lüdin, Bâle, dans le « Jahrbuch des Bernischen Historischen Museums in Bern », XXXIV, Jahrgang 1954, pp. 193-200, mettait en évidence l'intérêt extraordinaire de cet abri sous roche. En effet, en 1944, le Bâlois Carl Lüdin y découvrait, dans plusieurs couches de différentes époques du mésolithique, des vestiges de la plus grande valeur sur la présence de l'homme préhistorique. Il parvint aussi à exhumer du sol un squelette humain presque intact du début du mésolithique. En 1955 et 1956, le professeur H.-G. Bandi entreprit des recherches systématiques qui lui permirent de recueillir une quantité d'objets de l'époque de la pierre, tels que silex, cornes et os d'animaux, objets qui datent de 8000 à 3000 ans avant J.-C.

Il s'agit de l'une des plus importantes stations du mésolithique de l'Europe centrale, qui permet dans une large mesure d'approfondir nos connaissances sur les populations de chasseurs et pêcheurs de la période postglaciaire de notre pays. Les travaux tendant à la mise sous protection de cette caverne, sise sur les territoires communaux de Nenzlingen et de Zwingen, ont abouti en 1961.

Par arrêté du Conseil-exécutif du 22 novembre 1961 cette caverne a été placée sous la protection de l'Etat, sous le nom de « Praehistorische Höhle, Birsmatten-Basishöhle bei Nenzlingen », et inscrite dans la liste des monuments naturels protégés dans le canton de Berne. Ajoutons que cette caverne se trouve entre Zwingen et Grellingue, dans l'angle aigu formé par la route cantonale et la route montant à Nenzlingen.

Tableaux des plantes protégées. Ces tableaux — 80 exemplaires — ont été distribués dans le courant de l'année 1961 comme suit : région de Bienne, La Neuveville et vallon de Saint-Imier par MM. P. Flotron et Dr Krähenbühl ; vallée de Tavannes, par M. H.-L. Favre ; Moutier et environs, par MM. Reusser et Wüst ; Tramelan et environs, par M. Hauri ; Franches-Montagnes, par M. Grosjean ; Ajoie, par M. Bouvier ; Delémont et environs, par le président de la commission. Ils ont été placés surtout dans des chalets d'amis de la nature, de C.A.S., de ski-clubs, dans des locaux d'éclaireurs, de camping-clubs, des gares, des auberges de jeunesse, des auberges et hôtels de montagnes, et aussi dans quelques écoles. Partout ils ont été bien accueillis et suscitent un grand intérêt. Espérons que par eux nous atteindrons le but visé : permettre à chacun de mieux connaître les plantes protégées et de les mieux défendre.

Frêne monophylle. Les pourparlers engagés avec les autorités communales de Charmoille permettent d'espérer que cet arbre rare, dont nous avons parlé dans notre précédent rapport, pourra être placé incessamment sous la protection de l'Etat.

Blocs erratiques. Nous annoncions dans notre rapport pour l'année 1960 qu'un gros bloc erratique avait été mis à jour au cours des

travaux de creusage pour l'établissement d'une patinoire à Saint-Imier. Entre-temps un deuxième bloc, plus petit, fut découvert au même endroit. Ces pierres, propriétés de la Patinoire artificielle d'Erguel, ont été placées à une dizaine de mètres de l'endroit où elles furent trouvées.

Il s'agit, selon le géologue Th. Hügi, professeur à l'Institut minéralogique-pétrographique de l'Université de Berne, qui les a analysés, de blocs de granit-gneiss à hornblende, originaires de la Dent-Blanche, dans le Valais. Le plus grand a un volume de 6,4 m^3 environ. Les travaux préliminaires pour la proposition de mise sous protection ont été faits par M. le Dr Krähenbühl, membre de notre commission. M. Krähenbühl a également fait le nécessaire pour la mise sous protection d'un autre bloc de même nature et de même origine, se trouvant « Au Quart », à Cortébert. Son volume est d'environ 4,5 m^3. Il fut dégagé du lit de la Suze lors de travaux de correction, et érigé sur la berge. La mise sous protection des trois blocs précités sera certainement chose faite au moment où paraîtront ces lignes.

Une autre pierre d'origine alpine a été découverte au cours de travaux de creusage à Sonvilier ; le Conseil municipal nous a demandé de faire le nécessaire afin qu'il soit également placé sous la protection de l'Etat. Nous sommes heureux de l'initiative des autorités de Sonvilier et nous donnerons volontiers suite à leur désir.

Enfin M. G. Hauri, membre de notre commission, nous a signalé plusieurs blocs, y compris celui qui fut découvert en novembre 1961 dans la forêt de l'Envers entre Tramelan et la station d'Orange, et qui furent amenés par le glacier du Rhône dans les environs de Tramelan. Nous nous intéresserons évidemment aussi à ces pierres.

Ajoutons que nous avons publié dans « L'Ecole bernoise » du 11 février 1961, une liste complète et détaillée de tous les blocs erratiques actuellement protégés dans le Jura bernois.

Etang de la Gruère. La Commission mixte de l'étang, dans laquelle l'ADIJ est représentée par le président de sa Commission pour la protection de la nature, a enfin été convoquée par M. Schönenberger, inspecteur forestier à Tavannes, après une période d'inactivité de cinq ans.

Au cours de sa séance du 20 octobre 1961, à La Theurre, elle a pris, entre autres, les décisions suivantes :

1. Reprendre la question de l'extension de la Réserve en y incorporant des parcelles des communes du Bémont, de Montfaucon et de Tramelan.
2. Interdire la construction de bâtiments aux alentours de la Réserve.
3. Interdire sur l'étang l'usage de kayacs, canoës, radeaux, pontons, barques, etc.
4. Interdire l'emploi, dans les limites de la Réserve, d'appareils de gramophones, de T.S.F., de transistors, etc. Des mesures ont aussi été décidées pour le maintien de l'intégrité de la digue, et de la propreté aux abords de l'étang.

Depuis la séance de La Theurre, des pourparlers ont eu lieu avec les autorités communales du Bémont et de Tramelan, ainsi qu'avec les propriétaires d'une parcelle sur territoire communal de Montfaucon ; ils permettent d'espérer que la surface de la Réserve pourra être accrue prochainement. L'agrandissement est désirable car les zones que l'on se propose d'adjoindre à la Réserve sont d'une grande richesse botanique. Or, actuellement, on y procède à un vrai pillage des plantes. Quant à l'interdiction de bâtir, elle vise le coteau nord de la Réserve (pâturage boisé de la commune de Saignelégier ; pâturage de l'agriculteur Häusler, où déjà ont commencé des travaux pour l'érection d'une maison). Ici aussi nous avons le ferme espoir d'arriver à une entente. Il ne faut pas que le cadre incomparable de l'étang soit enlaidi par des habitations de week-end. Ces différentes mesures nécessiteront évidemment des modifications du statut de la Réserve.

Divers. Le président de la commission a été appelé à donner des préavis sur la création de deux dépotoirs, l'un sur terrain communal de Bonfol, pour des résidus de fabrication d'une usine bâloise de produits chimiques, et l'autre pour les détritus ménagers de la commune d'Alle dans l'une de ses forêts. Dans les deux cas, après visite des lieux avec M. Juillerat, inspecteur forestier à Porrentruy, et discussion avec M. Schild, conservateur des forêts du Jura, nous avons pu donner des préavis favorables, rien ne s'opposant, du point de vue de la protection de la nature, à la réalisation des projets ; nous avons cependant fait une petite réserve quant au projet de Bonfol. Entretemps nous avons appris que les deux projets ont reçu l'approbation de la Direction cantonale des forêts.

L'automne dernier, après la visite des travaux des première et deuxième étapes de la correction de l'Allaine à Boncourt, nous avons été invités à faire des propositions pour des plantations sur les nouvelles berges de la rivière.

Ajoutons que des appels en faveur de la protection de la nature — surtout protection de la flore et du jeune gibier — ont été publiés dans toute la presse jurassienne, que nous remercions encore sincèrement ici. Merci cordialement aussi à M. J.-Cl. Duvanel, pour tout l'intérêt qu'il porte aux choses de la nature.

Pour clore ce rapport annuel — le 25e depuis la création de la Commission jurassienne pour la protection de la nature — voici encore quelques études et rapports que nous avons reçus en 1961 : du Dr Ch. Krähenbühl, « La forêt de Saint-Jean », Chasseral, une forêt du Haut-Jura constituée en réserve totale, situation, historique, géologie et flore (extrait des Actes de la Société d'Emulation 1960, 26 pages avec illustrations) ; du Comité du Parc jurassien de la Combe-Grède, son « XXIXe Rapport annuel », qui nous apprend, en particulier, que la colonie de chamois du Chasseral compte près de 40 têtes ; de la Société bernoise pour l'étude et la protection des oiseaux, son rapport pour 1960 ; de la Société pour la protection des rives des lacs de Thoune et de Brienz, son « Jahrbuch vom Thuner- und Brienzersee 1961 » ; du Jardin alpin de la Schynige Platte, son rapport pour 1960, et enfin du Service de la chasse, pêche et protection de la nature de la Direction cantonale des forêts, diverses ordonnances sur la chasse et des statistiques sur le gibier.

e) Commission d'urbanisme et de protection des sites

Président : M. F. Reusser, Moutier
Secrétaire : M. J. Christe, Courrendlin

L'année 1961 aura été une année chargée pour notre commission. Chargée non seulement par le travail effectué mais parce que, enfin, il semble que de plus en plus les conseils que nous donnons sont écoutés et même sollicités.

Nous avons eu à nous occuper encore et toujours du vieux martinet de Corcelles. Il serait véritablement dommage que cet unique témoin restant de l'industrie sidérurgique d'autrefois disparaisse. En 1960, nous avions prévu de consolider les ruines du Château d'Asuel. Un fait nouveau est intervenu en ce sens que le domaine a été vendu à un industriel jurassien et que ce dernier, fort bien disposé envers notre commission, s'est déclaré prêt à mener à bien les travaux que nous prévoyions. Et qui sait ? Peut-être ces travaux pourront-ils être plus importants que prévus, pour le plus grand bien de l'histoire jurassienne.

Nous sommes de nouveau intervenus à diverses reprises lors de publications d'avis de construction, notamment à Saint-Ursanne, Delémont et Les Breuleux. Dans cette dernière localité, nous avons réussi à convaincre et les autorités et les auteurs du projet d'une grande construction, de modifier celui-ci afin que le bâtiment ne dépare pas le paysage. Nous tenons à féliciter les autorités communales des Breuleux et le consortium de bâtisse pour sa grande compréhension. Un important travail a été également accompli à Saint-Germain à Moutier. On a profité des travaux de rénovation pour effectuer des fouilles et notre commission a assumé la direction des travaux et les a permis grâce à une subvention généreuse accordée.

Mais le fait saillant de 1961 a été le résultat obtenu en faveur de la rénovation de l'église de Soubey. Celle-ci, classée monument historique, est unique en son genre, puisque c'est la seule église connue au nord des Alpes dont le toit soit fait de dalles de pierre. Hélas ! le temps avait passé et le vénérable édifice réclamait une pressante restauration. Mais la population de Soubey, quoique ayant fait un geste magnifique financièrement parlant, ne pouvait à elle seule assumer la totalité des frais. Diverses subventions cantonales ou fédérales avaient été promises, mais il s'en fallait encore de quelques beaux billets pour que l'on puisse entreprendre le travail. Notre commission, après une visite des lieux, a accordé une subvention de 5000 fr. et, grâce à nos démarches, le Comité central du Heimatschutz suisse a voté un subside de 10 000 fr. Ainsi donc les éternels mécontents constateront que la vente de l'Ecu d'or pour le visage aimé de la Patrie, vente qui connaît toujours un beau succès dans le Jura, n'est pas faite à fonds perdus... puisque le Heimatschutz suisse, sur proposition favorable, disons-le, du Comité cantonal bernois du Heimatschutz, a été tout heureux de nous en ristourner une appréciable fraction.

Au cours de l'année, une séance d'orientation sur les buts de notre commission a également eu lieu à Moutier. Nous y avions convié toutes les personnes qui, lors de l'enquête de l'ADIJ, avaient témoigné de leur intérêt pour l'urbanisme et la protection des sites. Hélas ! peu

Impôts ! Bilans !

De votre bilan,
dépendront vos charges fiscales !

Il importe donc que vous vous entouriez des conseils de spécialistes avertis, qui trouveront dans la multiplicité et dans la complexité des lois fiscales les voies menant à l'établissement d'un BILAN FISCALEMENT AVANTAGEUX.

Ces spécialistes, nous les mettons à votre disposition :

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE M. HOMMEL & CIE

4, Kochergasse, à Berne, téléphone (031) 2 31 11

Révisions — Expertises — Fiscalité — Etudes financières
Tous mandats fiduciaires

1089

REIFLER & GUGGISBERG, ing. S. A.

Entreprise de construction
BIENNE
Téléphone (032) 4 44 22

R&G

Ponts et chaussées
Voies ferrées
Revêtements de routes
Bâtiments industriels

1096

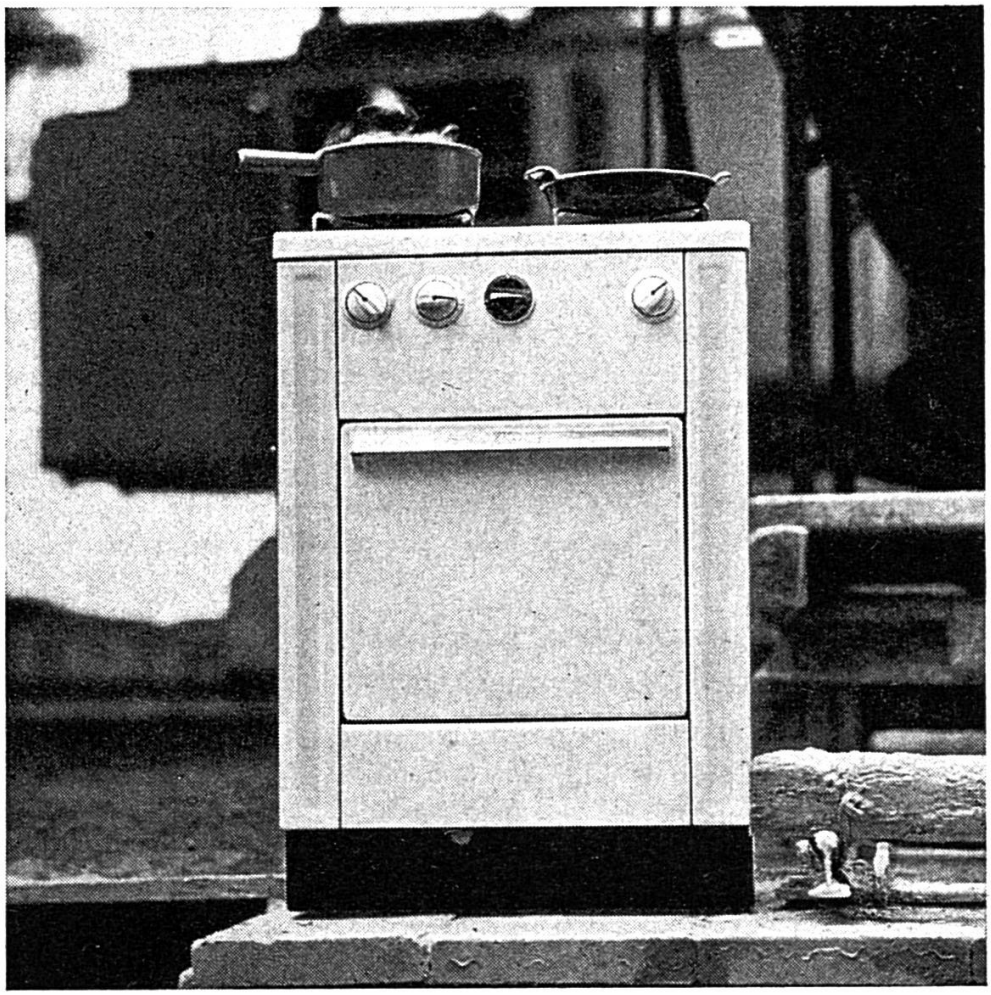

Une énergie thermique de choix

Gaz

Les Usines à gaz jurassiennes de

Bienne
Delémont
Granges
Moutier
Porrentruy
Saint-Imier
Tavannes

Rapide, souple, propre,
le gaz demeure
l'énergie idéale de l'avenir

1091

nombreuses étaient les personnes qui avaient bien voulu répondre à l'invitation. Dommage ! car l'exposé de notre président et la conférence de M. le Dr A. Rais sur le « Liber vitae » du Chapitre cathédral de Bâle valaient le déplacement. Nous avons également eu à nous prononcer sur différents objets qui nous furent soumis par les autorités supérieures cantonales, notamment en ce qui concerne la réclame sur la voie publique et en vue d'une interpellation traitant de l'interdiction de construire à moins de trente mètres d'une forêt. Nous avons examiné en détail ces deux problèmes et avons transmis nos conclusions à qui de droit.

Parmi les questions amorcées en 1961 et qui trouveront leur solution cette année figure la transformation de l'Hospice des vieillards de Delémont. Ce bâtiment situé dans la vieille ville a un cachet tout particulier et il serait dommage que l'on n'en tienne pas compte lors de sa transformation. Si chacun reconnaît que les vieillards ont droit à des logements salubres et gais, il semble que cela soit possible d'obtenir ce résultat sans pour tout autant gâter la silhouette de la vieille ville de Delémont. Nous veillerons au grain, mais nous voulons croire que les électeurs de Delémont, tout prochainement, voteront le règlement d'urbanisme pour la vieille ville qui leur sera soumis. Ce sera un grand pas fait en vue du maintien d'un site cher au cœur de tout Jurassien.

f) Commission scientifique

Président : M. H. Liechti, inspecteur, Porrentruy
Secrétaire : M. G. Keller, professeur, Porrentruy

Depuis deux ou trois ans, l'activité de la commission est axée sur le problème de la pollution des eaux. Un travail de longue haleine a été entrepris sur la partie jurassienne du cours du Doubs. Durant l'été et l'automne 1961, MM. Dr G. Keller et Dr R. Sandrin ont poursuivi leurs analyses chimiques de l'eau du Doubs entre La Maison-Monsieur et La Motte. Les analyses sont faites sur des échantillons prélevés en neuf points différents. Nous possédons maintenant des données complètes pour des débits très différents de la rivière, soit en particulier des 17 novembre 1960 (très hautes eaux), 17 août 1960 (hautes eaux), 29 août 1961 (débit moyen) et 9 septembre 1961 (étiage).

Parallèlement, des analyses semblables (13 déterminations) ont été faites sur les eaux de l'Allaine et plusieurs de ses affluentes.

En même temps, M. J.-Cl. Bouvier, professeur à l'Ecole normale de Porrentruy, a procédé à une étude du plancton du Doubs sur la base de cinq échantillons pris en amont et en aval de Saint-Ursanne. Cette étude a révélé une grande pauvreté du zooplancton.

M. le Dr Krähenbühl poursuit son étude de la flore jurassienne. De très nombreuses excursions l'ont conduit dans différentes régions du Jura. Son étude sur le « Parc jurassien de la Combe-Grède », accompagnée d'un catalogue de la faune et de la flore, paraîtra dans le prochain numéro des « Actes de la Société jurassienne d'Emulation ».

La Commission scientifique, préoccupée d'autre part par la pollution des eaux carstiques, envisage une campagne visant à la protection des emposieux et gouffres de notre pays. Elle travaille en étroite collaboration avec la Section jurassienne de la Société suisse de spéléologie.

g) Commission pour la formation professionnelle

Président : M. M. Hänni, électricien, Delémont
Secrétaire : M. R. Jardin, professeur, Delémont

Un professeur français écrivait récemment : « Ce qui compte le plus dans l'entreprise éducationnelle est un appel perpétuel à l'intelligence et à la volonté libre de l'enfant. »

L'appel à l'intelligence, n'est-ce pas le but premier que cherche à atteindre la Commission pour la formation professionnelle ? Etre formé professionnellement, ce n'est pas seulement connaître son métier à la perfection. Actuellement, il faut savoir découvrir, juger, soupeser, être à l'avant-garde du progrès. Il faut encore connaître ses semblables pour les mieux conquérir, les adapter, les habituer aux conditions de vie nouvelles. Seules l'intelligence, la délicatesse, la respectabilité engendrent l'homme d'élite et le préparent à affronter victorieusement la civilisation nouvelle créée par les inventions et les découvertes du XXe siècle.

Un nouveau genre de vie doit normalement et logiquement créer une nouvelle civilisation. Jean Fourastié dans son livre « La Civilisation de 1975 » écrit : « Parmi les facilités fournies à l'homme, l'une est spécifiquement génératrice de civilisation intellectuelle. C'est parce que la révolution industrielle engendre des loisirs que la nouvelle civilisation n'est pas et sera de moins en moins une civilisation matérielle. On ne doit pas juger de cette évolution sur la période transitoire qui donne des loisirs à ceux qui ne savent pas les utiliser (les adultes) et n'en donne pas assez à ceux qui le savent (les jeunes gens). » Fourastié constate qu'une génération commence à se lever, qui découvre que seul le plaisir intellectuel est suceptible de durer aussi longtemps que le long plaisir de l'homme nouveau. Puisqu'il ne doit pas y avoir de civilisation matérielle, il faut éduquer, enseigner, prêcher d'exemple, en appeler à l'intelligence pour que la jeunesse d'aujourd'hui et surtout celle de demain puissent goûter aux plaisirs intellectuels.

Les membres de la Commission pour la formation professionnelle sont conscients de leur devoir : encourager les jeunes à atteindre la perfection.

Stimuler la jeunesse pour atteindre la perfection par la seule voie possible : l'éducation. Car il est évident que l'éducation de l'homme doit avoir souci du groupe social et préparer l'enfant, à y jouer son rôle. Former l'homme à mener une vie normale, utile et dévouée dans la communauté, autrement dit guider le développement de la personne humaine dans la sphère sociale en éveillant et en affermissant le sens de sa liberté comme celui de ses obligations et de ses responsabilités.

La journée réservée aux apprentis méritants du Jura s'efforce de réaliser cette tâche communautaire : récompenser les meilleurs pour qu'ils deviennent de parfaits militants, phares de la jeunesse de demain.

La Commission pour la formation professionnelle, en plus des 4 à 5 % d'apprentis récompensés, aura à s'occuper de prendre en charge un ou deux jeunes gens particulièrement aptes à devenir des

spécialistes de notre économie, des meneurs d'hommes intelligents. Avec l'appui d'entreprises jurassiennes, il y aurait possibilité de venir puissamment en aide à de jeunes forces qui prendraient l'engagement de rester au service de l'économie et de la vie jurassienne. N'y aurait-il pas lieu de transformer cette journée des apprentis méritants en « Journée de la jeunesse méritante » et de récompenser les meilleurs éléments qui quittent l'école primaire, l'école secondaire, l'école de commerce, voire le gymnase ? Tâche difficile, mais combien fructueuse.

En 1961, l'activité de la Commission pour la formation professionnelle s'est spécialement concentrée sur l'organisation de la 5e Journée des apprentis méritants. Après Delémont (1957), Saint-Imier (1958), Porrentruy (1959), Moutier (1960), c'est le charmant village industriel de Bassecourt qui eut l'honneur de fêter et combien dignement, l'élite de nos apprentis. Ce premier lustre d'activité a permis de récompenser plus de cent jeunes filles et jeunes garçons. A Bassecourt, de remarquables exposés furent présentés par MM. Maurice Pétermann, maire et inspecteur scolaire, René Steiner, président central de l'ADIJ et Francis Montavon, avocat, à Moutier. Vingt-cinq apprenties et apprentis furent récompensés pour l'effort, la persévérance et le courage qu'ils mirent à acquérir parfaitement et consciencieusement les bases nécessaires à l'accomplissement de leur métier. Ces jeunes qui ont compris ce que le chancelier d'Aguesseau disait : « Le plus précieux et le plus rare de tous les biens est l'amour de son état » (état étant pris dans le sens de : situation professionnelle, métier).

C'est à Tramelan qu'aura probablement lieu la 6e Journée des apprentis méritants du Jura. Que cette nouvelle journée réservée aux apprentis méritants porte ses fruits et que notre jeunesse jurassienne travaille et étudie sans cesse, avec intelligence et méthode, soucieuse de la vérité, de la perfection et de l'utilisation harmonieuse des loisirs dans l'intérêt du Jura.

Pour tous ceux qui s'intéressent à nos jeunes, ils trouveront ci-après la statistique des apprentis récompensés par district et ce qu'ils choisissent comme récompense. Ils constateront avec satisfaction que le goût et l'amour de l'étude y tiennent une place d'honneur qui est fort réjouissante.

Statistique des lauréats classés par district

En 1957 = 12 lauréats
En 1958 = 20 lauréats
En 1959 = 22 lauréats
En 1960 = 26 lauréats
En 1961 = 25 lauréats

Total à ce jour : 105

Laufon 11, Porrentruy 13, Delémont 21, Franches-Montagnes 5, Moutier 35, Courtelary 20.

Lauréats classés par métier

Employés de commerce	21	Remonteurs horlogers complets	2
Employés de banque	5	Horloger rhabilleur	1
Boulangers-pâtissiers	3	Outilleur d'horlogerie	1
Menuisiers-ébénistes	5	Horloger praticien	1
Menuisier modeleur	1	Radio-électriciens	4
Marbrier	1	Monteurs électriciens	4
Papetier	1	Mécaniciens outilleurs	2
Bouchers	4	Mécaniciens ajusteurs	5
Coiffeuses	4	Mécaniciens de précision	8
Coiffeur	1	Mécanicien-électricien	1
Maçons	2	Mécaniciens faiseurs d'étampes	2
Modeleur sur chaussures	1	Mécaniciens sur autos	2
Compositeur typographe	1	Dessinateurs sur machines	4
Conducteur typographe	1	Dessinateurs en bâtiments	4
Décolleteurs	5	Dessinateurs en génie civil	4
Acheveur boîtes-or	1	Electricien sur autos	1
Forgeron	1		
Tourneur boîtes-or	1		

Soit 26 apprentis des écoles complémentaires commerciales dont 16 filles et 89 apprentis des écoles complémentaires professionnelles dont 4 filles.

Statistique des récompenses choisies

Livres (34 lauréats) : dictionnaires 13 ; techniques 6 ; classiques 5 ; voyages-aventures 5 ; romans modernes 3 ; histoire 2.

Disques (8 lauréats) : musique classique 3 ; jazz 3 ; chansons 2.

Outillage professionnel (19 lauréats) : menuiserie 2 ; coiffure 3 ; électricité 2 ; dessin 7 ; horlogerie 2 ; de mesure 3.

Appareils photographiques (5 lauréats).

Montres (31 lauréats).

Articles ménagers (6 lauréats).

Divers (2 lauréats) : 1 tourne-disques ; 1 microphone.

h) Commission des horaires

Président : M. F. Reusser, Moutier
Secrétaire : M. H.-L. Favre, Reconvilier

La Commission des horaires s'est réunie lors de la mise à l'enquête publique de la nouvelle marche des trains, le 11 janvier 1961. Elle a, en outre, été représentée à la Conférence des sociétés du Pied du Jura le 12 janvier et à celle de la Commission cantonale du même mois à Berne. Un contact utile a été pris avec la Direction du Ier arrondissement des CFF, le 29 août, conjointement avec le Comité directeur de l'ADIJ.

Il faut constater que, d'une manière générale, l'horaire donne maintenant satisfaction tant aux abonnés qu'aux voyageurs ordinaires, que certaines lacunes qui existaient encore il y a quelques années ont été comblées, quoique certaines retouches sont et seront toujours nécessaires. A ce propos, nous renvoyons à la requête qui a été adres-

sée en janvier 1961 à la Direction cantonale des chemins de fer par l'intermédiaire de la préfecture. Le premier projet de l'indicateur officiel du 28 décembre 1961 a également fait l'objet d'une nouvelle requête dont on trouvera le texte dans le numéro de février 1962.

C'est avec intérêt qu'il a été pris connaissance du fait qu'un train-auto circulera une fois par semaine entre Calais et Lyss (entrée en Suisse par Bâle et sortie par Delle), ce qui accentuera un peu le caractère international de nos lignes. Espérons que ce n'est là qu'un commencement.

Nous ne voudrions pas manquer de dire notre reconnaissance à toutes les instances, ferroviaires, administratives ou autres, qui ont accueilli nos demandes avec intérêt et les ont examinées avec bienveillance.

i) Commission du tourisme pédestre

Président : M. O. Stalder, proviseur, La Neuveville
Secrétaire : M. J. Aegerter, professeur, La Neuveville

A. PROJETS

Tous les plans routiers sont établis.

B. BALISAGE

1. Contrôle des anciens itinéraires

Laufon

N° 5 : Delémont - Liesberg - Laufon
N° 6 : Laufon - La Réselle - Soyhières
N° 9 : Laufon - Fringeli - Corban
N° 10 : Bärschwil - Fringeli - Mervelier
N° 11 : Petit-Lucelle - Liesberg - Delémont

Ajoie

N° 1 : Porrentruy - Sur-la-Croix - Saint-Ursanne
N° 5e : Miécourt - Monument Flury
N° 5f : Vendlincourt - Monument Flury - Douane Miécourt

Moron

N° 1 : Moutier - Moron
N° 12 : Moutier - Le Fuet
N° 13 : Moutier - Bellelay (partiellement)

Delémont

N° 1 : Petit-Lucelle - Moulin-Neuf - Lucelle
N° 2 : Petit-Lucelle - Riesel - Lucelle (partiellement)
N° 3 : Petit-Lucelle - Pleigne - Les Rangiers
N° 4 : Soyhières - Bürguisberg - Lucelle (partiellement)
N° 5 : Soyhières - Les Rangiers (partiellement)
N° 6 : Delémont - Les Rangiers - Saint-Ursanne
N° 7 : Delémont - Develier - Bassecourt
N° 10 : Delémont - Bürguisberg - Lucelle (partiellement)
N° 19 : Delémont - Movelier - Moulin-Neuf
N° 14 : Glovelier - Montavon - Les Rangiers

Raimeux

N° 8 : Roches - Raimeux
N° 12 : Choindez - Vermes - Mervelier

Franches-Montagnes Nord

N° 1 : Saint-Ursanne - Ocourt
N° 10 : Saignelégier - Soubey

Franches-Montagnes Centre

N° 11 : Le Noirmont - Le Theusseret - Goumois
N° 14 : Bellelay - Rebévelier - Undervelier
N° 17 : Bellelay - Châtelat - Semplain
N° 17b : Fornet-Dessous - Semplain

Franches-Montagnes Sud

N° 1 : Sonceboz - Saint-Imier - La Chaux-de-Fonds
N° 3 : Tramelan - Les Bois

Chasseral

N° 1 : La Heutte - Cabane Jura - Chasseral (partiellement)
N° 3 : Frinvillier - Jobert - Chasseral
N° 6 : Bienne - Macolin - Twannberg - Lignières
N° 6f : Macolin - Twannberg
N° 6g : Macolin - Twannberg
N° 6h : Macolin - Hohmatt - Twannberg
N° 7 : Bienne - Gorges de la Douanne - La Neuveville
N° 8 : Bienne - Douanne - La Neuveville
N° 12 : La Neuveville - Lignières - Chasseral
N° 17 : Douanne - Lamboing - Mont-Sujet

Montoz

N° 18 : La Heutte - Oberer Grenchenberg (partiellement)
N° 22 : Sonceboz - Pierre-Pertuis - Tavannes (partiellement)

2. **Réparations et compléments**

	Indicateurs
Delémont	
N° 3 : Petit-Lucelle - Pleigne - Les Rangiers	2
N° 4 : Soyhières - Bürguisberg - Lucelle	1
N° 2 : Petit-Lucelle - Riesel - Lucelle	1
Raimeux	
N° 1 : Moutier - Raimeux	2
N° 2 : Grandval - Raimeux	2
N° 3 : Crémines - Raimeux de Crémines	2
N° 9 : Moutier - Crémines - Gänsbrunnen	1
N° 11 : Choindez - Rebeuvelier - Hohe Winde	2
Franches-Montagnes Centre	
N° 2a : Bellelay - Fornet-Dessus	4
N° 6 : Tramelan - Montfaucon	3
N° 9 : Saignelégier - Les Breuleux - Saint-Imier	3

Franches-Montagnes Sud

N° 1	: Sonceboz - Saint-Imier - La Chaux-de-Fonds	2
N° 5	: Le Noirmont - La Ferrière	3

Montoz

N° 18	: La Heutte - Oberer Grenchenberg	2

Chasseral

N° 2	: La Heutte - Métairie-Derrière de Bienne-Renan	1
N° 6a	: Macolin - Hohmatt	21
N° 6b	: Macolin - Orvin	9
N° 7	: Bienne - Twannbachschlucht - La Neuveville	11
N° 8	: Bienne - Douanne - La Neuveville	4
N° 11	: La Neuveville - Nods - Chasseral	5
N° 12	: La Neuveville - Lignières - Chasseral	23
N° 17	: Douanne - Lamboing - Mont-Sujet	4
N° 18	: Gléresse - Prêles - Mont-Sujet	3
	Total	111

3. **Nouveaux itinéraires balisés**

		Km.	Indicateurs
Delémont			
N° 13	: Bassecourt - Les Rangiers - Lucelle	15	9
Chasseral			
N° 5	: Frinvillier - Le Jorat - Nods	18	15
Montoz			
N° 1	: Moutier - Montagne de Graitery - Oberdörferberg	9,1	17
N° 12	: Tavannes - Cabane C.A.S. « Pierre-Pertuis » - Métairie de Werdt	3,5	5
N° 19	: Péry - Unt. Bürenberg - La Bluai	11,5	5
	Total	57,1	51

4. **Itinéraires dont le matériel a été commandé en vue du balisage en 1962**

Raimeux

N° 1 : Moutier - Raimeux (indicateurs pour Cabane C.A.S. « Delémont »)
N° 7a : Courrendlin - Violat - Rebeuvelier
N° 12 : Choindez - Mervelier (depuis Rebeuvelier)
N° 14 : Saint-Joseph - Vermes - Vicques (partiellement)
N° 14a : Vermes - Corban
N° 14b : Vermes - Courchapoix

Delémont

N° 12a : Courfaivre - Develier - La Golatte - La Haute-Borne

Franches-Montagnes Sud

N° 9a : Les Bois - Le Cul-des-Prés - Biaufond

Montoz

N° 13 : Sonceboz - Le Brahond - Werdtberg

5. **Tableaux d'orientation**

Le tableau d'orientation prévu pour Les Bois a été placé.

6. **Courses organisées**

La course organisée suivante a eu lieu dans le Jura :

1er octobre : Delémont - Saint-Ursanne

Course organisée par Radio Beromünster

Chef de course : M. W. Zeugin, Montfaucon

Nombre de participants : 50

j) Commission routière jurassienne

Président : M. H. Farron, cdt. d'arrondissement retraité, Delémont
Secrétaire : Me R. Carnal, président du tribunal, Moutier

Durant l'exercice 1961, la Commission routière jurassienne a subi les changements suivants dans deux de ses groupements. A l'A.C.S., M. Charles Tièche, ingénieur à Reconvilier, a remplacé M. H. Périat, de Fahy. MM. W. Sunier, préfet, vice-président, Courtelary et H.-L. Favre, secrétaire, Reconvilier, ont complété la délégation de l'ADIJ.

Notre comité s'est réuni trois fois en séances plénières : à Delémont, en mars ; à Moutier puis à Sonceboz, en juin, où il a étudié sur place les projets de travaux envisagés ; à Soyhières, en octobre avec la Municipalité du lieu, pour examiner un projet de déviation de la route No 18.

D'autre part, la Commission routière jurassienne a convoqué une séance-conférence, le 27 mars à Delémont où M. Rudolf Minnig, ingénieur à Berne, a renseigné les intéressés sur les plans et projets qu'il a établis en vue de la construction d'un tunnel routier reliant Court et Romont.

Ce tunnel serait percé non loin de Court, à une altitude de 720 mètres et serait relié aussi bien à la route Bâle et Porrentruy-Delémont-Moutier qu'à celle de la vallée de Tavannes. Il aurait 4,4 km de long et serait exactement orienté du nord au sud. La sortie sud serait située non loin de Romont et l'on y accéderait depuis Longeau, la jonction avec la route nationale étant prévue à Büttenberg, d'où la transversale jurassienne serait prolongée jusqu'à Berne, par Büren, et raccordée à l'autoroute Berne-Simmental-Valais par le tunnel du Rawil.

Ce tunnel routier Court-Romont aurait une largeur de 9 m (7 m pour la route et 2 m pour les deux trottoirs), une hauteur de 4,8 m et une section de 80 m² (c'est-à-dire le double de celle du tunnel ferroviaire Moutier-Granges). Le long de la chaussée, on creuserait des niches de 20 m sur 4 m (tous les 250 m) pourvues d'extincteurs, de téléphones, etc. La ventilation serait assurée par trois stations et par une cheminée médiane de 240 m de haut.

Corrections routières. — C'est avec satisfaction que la Commission routière a pris acte des nombreuses corrections intervenues en 1961.

Nos bons hôtels du Jura

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements ci-dessous et les recommander à vos amis

Bienne	Hôtel Seeland Entièrement rénové — Confort	(A. Flückiger) **(032) 2 27 11**
Boncourt	Hôtel à la Locomotive Salles pour sociétés — Confort	(L. Gatherat) **(066) 7 56 63**
Delémont	Hôtel Terminus Tout confort	(Robert Obrist) **(066) 2 29 78**
Moutier	Hôtel Suisse Rénové, grandes salles	(Famille Brioschi-Bassi) **(032) 6 40 37**
La Neuveville	Hôtel J.-J. Rousseau Neuf — Confort, salles	(William Cœudevez) **(038) 7 94 55**
Porrentruy	Hôtel du Simplon Confort, sa cuisine, sa cave	(S. Jermann) **(066) 6 14 99**
Porrentruy	Hôtel du Cheval-Blanc Rénové, confort, salles	(C. Sigrist) **(066) 6 11 41**
St-Imier	Hôtel des XIII Cantons Le relais gastronomique du Jura	(M. Zibung) **(039) 4 15 46**
St-Ursanne 1099	Hôtel du Bœuf Rénové, sa cuisine, sa cave	(Jos. Noirjean) **(066) 5 31 49**

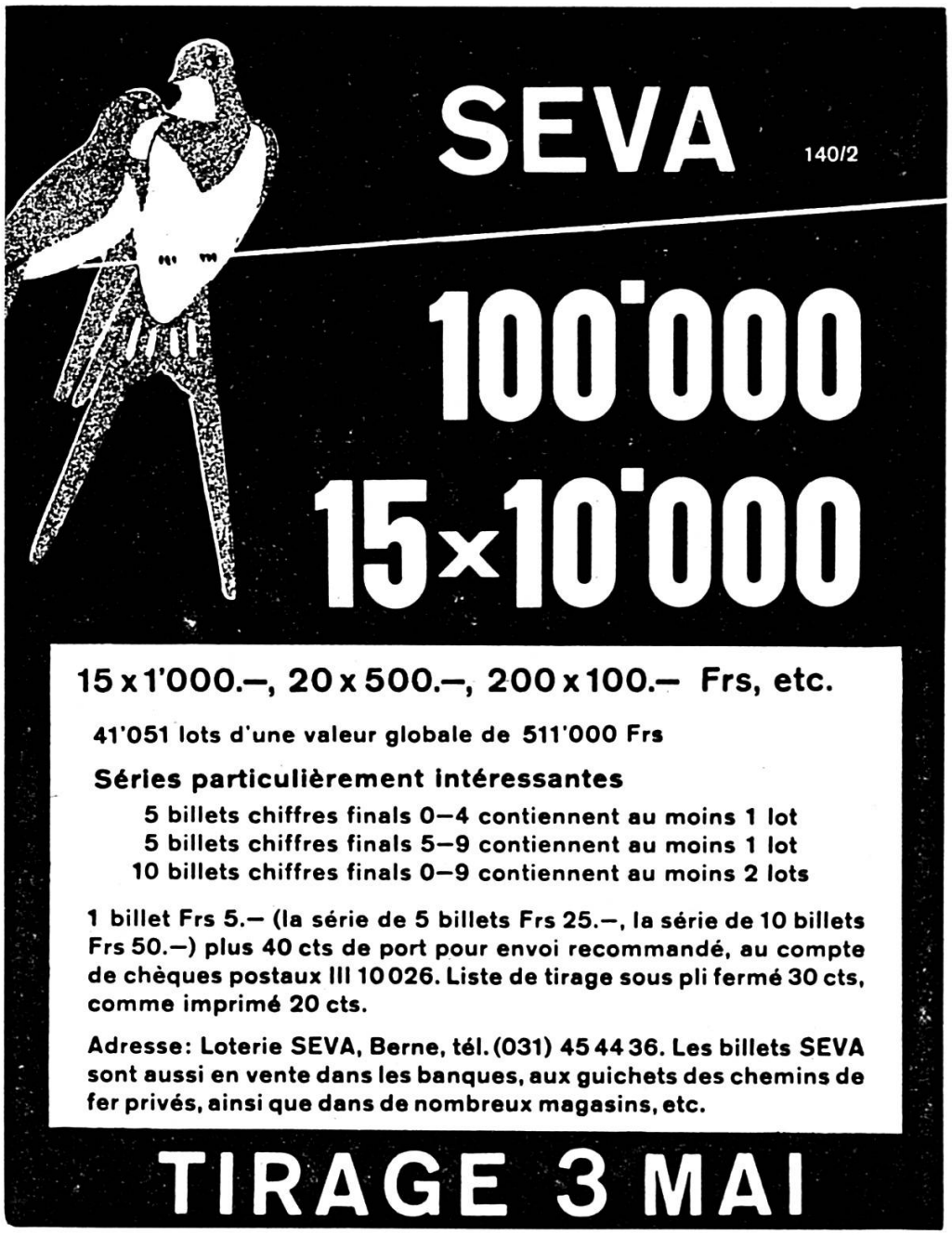
SEVA
140/2
100'000
15x10'000
15 x 1'000.–, 20 x 500.–, 200 x 100.– Frs, etc.
41'051 lots d'une valeur globale de 511'000 Frs
Séries particulièrement intéressantes
5 billets chiffres finals 0–4 contiennent au moins 1 lot
5 billets chiffres finals 5–9 contiennent au moins 1 lot
10 billets chiffres finals 0–9 contiennent au moins 2 lots
1 billet Frs 5.– (la série de 5 billets Frs 25.–, la série de 10 billets Frs 50.–) plus 40 cts de port pour envoi recommandé, au compte de chèques postaux III 10 026. Liste de tirage sous pli fermé 30 cts, comme imprimé 20 cts.
Adresse: Loterie SEVA, Berne, tél. (031) 45 44 36. Les billets SEVA sont aussi en vente dans les banques, aux guichets des chemins de fer privés, ainsi que dans de nombreux magasins, etc.
TIRAGE 3 MAI

1104

Dans le IIIe arrondissement, à Sonvilier, les travaux d'aménagement ont commencé. Des sondages ont été effectués sur la route Renan-La Cibourg. Aux Pontins, la route a été corrigée sur une longueur de deux kilomètres. Sur le plateau de Diesse les actes ont été passés pour les communes de Lamboing et Orvin.

Dans le Ve arrondissement, sur la route No 18, le tronçon Bellerive-Soyhières est achevé, à l'exception du tapis. Il en est de même de la route Liesberg-Bärschwil. Entre Bärschwil-Laufon, les travaux ont commencé par l'abattage des rochers. A l'entrée de Laufon, la courbe est terminée. Les autres travaux sont en cours.

Sur la route No 6, à Pont-Sapin, les travaux de canalisation de la prise d'eau de la Fabrique Tana sont terminés. L'aménagement de la route Pontenet-Malleray-Bévilard est également terminé, à l'exception de l'emplacement devant l'immeuble Heimann.

Dans les gorges de Court, le pont supérieur (y compris la route) est terminé, à l'exception du tapis. Le pont inférieur est prêt pour le coulage du béton.

Entre Choindez et Courrendlin, les murs longeant la Birse sont terminés et on est sur le point de finir l'abattage du talus sur le côté est.

Les routes secondaires n'ont pas été oubliées. Entre Courfaivre et Bassecourt, on a procédé à un élargissement, à une correction et à un renforcement de la chaussée. Entre La Roche-Saignelégier-La Ferrière, diverses corrections sont en cours.

Entre Alle et Miécourt-Charmoille et Porrentruy-Damvant, il a été procédé à diverses améliorations.

Tavannes-Tramelan idem, notamment à Tramelan, où sont construits des murs de soutènement.

Entre Porrentruy-Fontenais : reprofilage de la route.

A Courchapoix : nouveau pont sur la Scheulte.

Au Moulin-de-Monible : la correction est terminée.

Idem au Fuet près du Moulin-de-la-Mort.

Plan de travail pour 1962. — Tous les travaux prévus pour 1961 ont été exécutés mais les crédits ont été dépassés, ce qui grèvera le crédit de 1962 pour un montant de Fr. 1 500 000.—.

Toutefois, le crédit octroyé en 1962 devra tenir compte de ce dépassement.

IIIe arrondissement :

	Fr.
Suppression du passage à niveau de Reuchenette . .	1 500 000.—
Poudeille, près de La Neuveville, tapis	65 000.—
Orvin-Lamboing	150 000.—
Douanne-Lamboing, travaux	36 000.—
Sonvilier, terminaison	245 000.—
Renan-La Cibourg, correction et élargissement . . .	700 000.—
Saint-Imier, Sébastopol, première étape	150 000.—

Ve arrondissement :

Route 18 :

Bellerive-Soyhières, dernière étape	250 000.—
Riederwald-Liesberg, première étape	150 000.—
Liesberg-Bärschwil, tapis	150 000.—
Bärschwil-Laufon, dernière étape	420 000.—
Laufon, entrée sud du Vorstadtplatz	150 000.—
Zwingen-Nenzlingenmatte, dernière étape	410 000.—
Nenzlingenmatte-Kessiloch	190 000.—

Route 6 :

Pont-Sapin, correction et élargissement, deuxième étape	350 000.—
Court, deuxième étape	250 000.—
Court-Moutier : ponts, dernière étape	350 000.—
correction, élargissement, tapis . .	550 000.—
Courrendlin-Choindez-Roches, deuxième étape . . .	450 000.—
Le Chételat-La Malcôte, corrections	100 000.—
Porrentruy, suppression du passage à niveau de Saint-Germain, première étape	250 000.—

Routes secondaires :

Courfaivre-Bassecourt, renforcement de la fondation, correction	150 000.—
La Roche-Saignelégier-La Ferrière, corrections diverses	250 000.—
Zwingen-Brislach, suppression du passage à niveau de Zwingen, première étape	250 000.—
Damvant-Porrentruy-Charmoille-Alle-Miécourt, dernière étape	80 000.—
Tavannes-Tramelan, aménagement, suite	150 000.—
Porrentruy-Fahy, élargissement	100 000.—

Après avoir enregistré avec satisfaction également le plan de travail établi pour 1962, la Commission routière a décidé d'intervenir auprès de la Direction des travaux publics pour lui demander de hâter la réalisation du passage à niveau de Reuchenette. En raison des travaux intervenus, la fluidité du trafic Bâle-Delémont-Tavannes s'est sensiblement améliorée. Il importe, dès lors, de supprimer le plus vite possible l'étranglement de Reuchenette.

La commission espère également qu'à Soyhières, lors de la déviation envisagée, on choisira le projet consistant à déplacer le lit de la Birse au sud jusqu'au pied de la forêt et à construire la nouvelle route parallèlement au nouveau lit de la Birse. Cette solution assurerait une plus grande sécurité du trafic, un gain de terrain et un coût d'exécution moins élevé.

Ainsi que la commission a pu le constater, les réalisations et études routières se multiplient dans le Jura. Si elle ne peut que remercier la Direction des travaux publics et les ingénieurs des IIIe et Ve arrondissements ainsi que les ingénieurs privés, elle doit constater aussi que, dans le Jura, les techniciens et dessinateurs font défaut. D'où les retards provoqués dans l'établissement de certains plans...

Il n'y a que le Technicum de Bienne qui forme des architectes et celui de Berthoud des architectes et des techniciens en génie civil. La Commission routière, vivement préoccupée par ce problème, a demandé à l'ADIJ d'intervenir auprès de la Direction de l'économie publique du canton pour lui suggérer la création d'une section française de génie civil dans un technicum cantonal.

Nullement opposée à cette création, la Direction de l'économie publique a répondu qu'on pourrait l'envisager dans le cadre de l'agrandissement du Technicum de Bienne où, à cet effet, le canton a acquis un vaste terrain.

Partout, on a du pain sur la planche.

6. Remarques finales

Les organes dirigeants de l'ADIJ ont voué toute leur attention au développement économique du Jura. Ils ont, comme par le passé, œuvré sans bruit et sans tapage inutile. Ils estiment que les domaines suivants doivent retenir plus particulièrement notre attention et celle des autorités cantonales et locales, l'aménagement du territoire, l'épuration des eaux, l'équipement ferroviaire et routier, les autres activités de l'ADIJ ne devant pas être négligées pour autant.

L'ADIJ reste à la disposition des communes, comme organe consultatif, pour tout ce qui concerne les tâches mentionnées plus haut, et aussi pour celles qui se rapportent à l'introduction de nouvelles industries.

Nous vous prions de bien vouloir approuver le rapport d'activité 1961 et de nous honorer de votre confiance pour l'avenir. Le Jura doit être uni au sein de l'ADIJ, qui saura défendre en toute circonstance les intérêts permanents de sa population.

Delémont, le 5 avril 1962.

Au nom du comité :

Le président,	Le secrétaire,
René STEINER	Henri-Louis FAVRE

III. Comptes

	Recettes Fr.	Dépenses Fr.
Administration		
— fournitures de bureau et imprimés . .		2 290.25
— frais du compte de chèques, ports, téléphones		1 686.45
— abonnements et cotisations		2 089.20
— travaux de bureau		2 633.60
— frais de séances et de délégations . .		9 782.—
— indemnités		7 968.80
— locations		2 826.25
— divers		274.45
Cotisations des membres	14 536.—	
Bulletin		
— administration et rédaction		4 142.—
— publicité	8 397.—	
— impression et ports		17 806.—
— abonnements	4 398.45	
Intérêts et frais de banque	5 307.60	
Subventions		
— reçues	39 945.—	
— versées		25 680.80
Commissions		7 806.60
Rendement de l'immeuble	4 064.65	
Amortissements		—.—
Film du Jura, montant versé sur le fonds du cinéma	5 469.—	
Excédent de dépenses	2 868.70	
	84 986.40	84 986.40

BILAN

Caisse		117.01	
Compte de chèques		12 020.87	
Compte bloqué		10 672.—	
Titres		95 975.—	
Dépôts : s/ c. 8002 et 21894		18 332.70	
Fonds du sentier 16676 . . .		15 667.20	
Fonds du cinéma 19860 . . .		5 573.65	
C/c. B.P.S. Moutier immeuble		4 971.50	
Immeuble		73 267.30	
Mobilier		1.—	
La Jurassienne		10 000.—	
Fonds de réserve : s/c. 531734, 12703, 8418, 24117		39 409.80	
Capital au 1. 1. 61 . . .	288 876.73		
Déficit de l'exercice . . .	2 868.70		
Capital au 15. 1. 62 . . .	286 008.03		
		286 008.03	286 008.03

Delémont, le 26 janvier 1962. Le caissier : H. FARRON.

Procès-verbal de vérification

Les soussignés ont procédé ce jour à la vérification des comptes de l'ADIJ pour l'exercice 1961. Les opérations des comptes de valeurs ont été pointées et contrôlées avec les pièces justificatives.

Le bilan et l'état de fortune ont été contrôlés et vérifiés. Ils ont été trouvés exacts. Les valeurs et contrôles des valeurs et dépôts ont été produits et vérifiés. Les soussignés se font un plaisir de recommander l'approbation des comptes qui précèdent à l'assemblée générale de l'ADIJ et de donner décharge au caissier en le remerciant pour sa bonne gestion.

Delémont, le 20 février 1962.

Le vérificateur permanent :
W. WÜST, directeur

Pour la commune de Bienne :
R. LACHAT

Pour la commune de Bassecourt :
M. PÉTERMANN